



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 3 avril 2018  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter Christina Lemoyne-Elliott ainsi que ses deux coéquipières, qui ont remporté la médaille d'or en Kata à l'occasion du Championnat canadien 2018 de Karaté Canada qui a eu lieu à Halifax. De plus, le conseil félicite Christina pour sa médaille de bronze à l'épreuve de combat ou Kumité.
- 10.05** Offrir les plus sincères félicitations à de jeunes athlètes du Club Jeune Aire LaSalle qui ont remporté une médaille d'or pour leur performance lors de la compétition Jeune Aire Distinction.
- 10.06** Offrir les plus sincères félicitations à Luca D'Amato qui a remporté une médaille d'or pour sa performance au patinage de vitesse.
- 10.07** Offrir les plus sincères félicitations à quatre équipes des Mystic All Stars du Club Jeune Aire LaSalle qui ont remporté une médaille d'or pour leur performance lors d'un championnat provincial.
- 10.08** Féliciter Mme Norma Frederick et M. Reginald Frederick à l'occasion de leur 55e anniversaire de mariage.

CONDOLÉANCES

- 10.09** Offrir les condoléances du conseil à la famille M. Philippe Germain à la suite de son décès. M. Germain était le frère de Mme Lise Germain, bénévole depuis plusieurs années au sein d'organismes à LaSalle.

PROCÈS-VERBAUX

- 10.10** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 mars 2018.

**10.11** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 28 février 2018  
1182363019

## **20 – Affaires contractuelles**

### CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

**20.01** Accorder un contrat de 1 788 232,62 \$ à Cojalac pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues  
1187151009

**20.02** Accorder un contrat de 517 057,75 \$ aux Entreprises J.Piccioni pour des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère.  
1187151011

**20.03** Accorder un contrat de 241 431,40 \$ à Tessier Récréo-Parc pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau aux parcs Lawrence et Dalmany.  
1187151013

**20.04** Accorder un contrat de 277 068,60 \$ à Terrassement Limoges et Fils pour la construction d'un jeu d'eau au parc Lawrence.  
1187151012

### CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

**20.05** Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme du Défi CALAC qui se tiendra à l'Aquadôme du 27 au 29 avril 2018.  
1186818032

**20.06** Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir leur tournoi de hockey du 23 au 29 avril 2018 et accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.  
1186818034

**20.07** Accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2017-2018.  
1186818038

**20.08** Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association musicale de LaSalle pour l'achat de timbales dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.  
1185986001

**20.09** Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce «Le dîner de cons», présentée au Théâtre du Grand Sault dans le cadre du programme 3 : soutien à la création et production artistique et accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.  
1185986003

**20.10** Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 26 et 27 mai 2018 sur la rue Thierry et de tenir une procession le dimanche 27 mai. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir. Autoriser l'organisme à tenir une loterie et à vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

1186818029

**20.11** Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 12 au 28 avril 2018. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

1186818037

#### SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

**20.12** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 194 780,50 \$ à 7 organismes dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales et approuver les projets de convention à cet effet.

1186818028

**20.13** Autoriser la signature de la convention à intervenir avec l'Association récréative du parc Riverside inc. pour la gestion de la piscine Riverside pour les années 2018 et 2019 et accorder une contribution financière annuelle de 30 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

1186818040

### **30 – Administration et finances**

#### AUTORISATION DE DÉPENSE

**30.01** Entériner la décision d'autoriser une dépense de 625 \$ pour la participation de l'arrondissement au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui s'est tenu le 29 mars 2018.

1186818036

#### ÉVÉNEMENT / PROCLAMATION

**30.02** Entériner la décision de permettre à la Société canadienne du cancer de vendre des jonquilles dans les bâtiments municipaux dans le cadre de sa campagne de souscription 2018.

1185212001

**30.03** Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 6, 7 et 8 juillet 2018.

1186818031

**30.04** Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 126 550 \$ pour l'année 2017. Confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

1186818035

**30.05** Autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement «Le Défi Pierre Brise-Bois» le dimanche 10 juin 2018 sur la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gérald et Orchard.

1186818033

**30.06** Autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le samedi 14 avril 2018 sur le territoire laSallois.  
1186818039

**30.07** Entériner la décision d'autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à tenir une procession le 30 mars 2018 à 19 h 30 à l'occasion du Vendredi saint et à vendre des rameaux le dimanche 25 mars 2018. Autoriser l'organisme à vendre des roses le dimanche 13 mai 2018 à l'occasion de la fête des Mères.  
1186818030

#### NOMINATIONS

**30.08** De nommer Mmes les conseillères Nancy Blanchet et Josée Troilo pour siéger sur le comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de mai, juin, juillet et août 2018.  
1182365010

**30.09** Nommer Mme la conseillère Laura-Ann Palestine mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de mai, juin, juillet et août 2018.  
1182365009

#### REDDITION DE COMPTES

**30.10** Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 février au 20 mars 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2018.  
1183035004

### **40 – Réglementation**

#### AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

**40.01** Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement et abrogeant le règlement LAS-0114  
1182365008

**40.02** Ce règlement a déjà été adopté en février 2018. Toutefois, en raison d'un amendement législatif au niveau provincial, la tenue de registres dans le cas de règlements d'emprunts passe de deux à cinq jours pour l'arrondissement de LaSalle. Il est donc nécessaire de recommencer le processus d'adoption réglementaire afin de tenir un nouveau registre qui aura lieu du 23 au 27 avril 2018 de 9 h à 19 h. Veuillez prendre note qu'aucune modification n'a été apportée au règlement précédemment adopté.

#### ADOPTION DU SECOND PROJET

**40.03** Adopter le second projet de règlement P.2098-LAS-192 amendant le règlement de zonage afin de simplifier le processus pour la tenue de ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie».  
1182363012

#### ADOPTION

**40.04** Adopter le premier projet de résolution (PP-14) visant à autoriser, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2"

sans aucune case de stationnement. Une séance de consultation publique sera tenue le 30 avril à 19 h.

1182363018

#### PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

**40.05** Accorder, sous condition, une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un second bâtiment principal d'enseignement (école primaire) sur une partie du lot située à l'angle des rues Lapierre et Jean-Chevalier, alors qu'en vertu du règlement de zonage, chaque bâtiment principal doit être construit sur un lot distinct.

1182363025

#### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**40.06** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation bifamiliale située aux 7567 et 7569, boul. LaSalle

1182363021

**40.07** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un portique d'entrée et d'un garage attenant à une habitation unifamiliale située au 155, 6e Avenue

1182363022

**40.08** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement extérieur du commerce situé au 400, avenue Lafleur

1182363023

**40.09** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et l'ajout de fenêtres au commerce situé au 1010, boul. Shevchenko

1182363024

#### COMPENSATION MONÉTAIRE

**40.10** Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 66 483,62 \$ pour la demande de permis visant la construction d'un bâtiment multifamilial sur un lot situé sur le boulevard Shevchenko.

1182363027

#### REFUS D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2098

**40.11** Refuser la demande d'amendement au règlement de zonage concernant l'aménagement de 2 logements au sous-sol de 3 quadruplex situés aux 37, 8e Avenue, 11, 9e Avenue et 113-115, 9e Avenue

1182363015

#### DOMAINE PUBLIC

**40.12** Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de février 2018

1182363020

## STATIONNEMENT

**40.13** Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Thierry à la suite d'une demande reçue au comité de circulation.  
1187151008

**40.14** Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur le boul. LaSalle à la suite d'une demande reçue au comité de circulation.  
1187151010

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.  
1186456004

## **60 – Information**

**60.01** Dépôt de documents

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1182363019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 28 février 2018

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 28 février 2018.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 07:40

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 28 février 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 28 février 2018.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2018-03-22

**Dossier # : 1187151009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cojalac Inc. pour effectuer des travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle dépense totale de 1 862 295,62 \$ taxes incluses (contrat : 1 788 232,62 \$ + frais incidents : 74 063,00 \$) - Appel d'offres public 509731 - Contrat T.17-1730 (5 soumissionnaires).

Considérant que les citoyens LaSallois sont en droit d'avoir des infrastructures routières sécuritaires et de bonne qualité;  
Considérant que cet appel d'offres fait partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1;

Considérant que le plus bas soumissionnaire possède une licence conforme de la Régie du bâtiment;

Considérant que le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

Considérant qu'une clause administrative protège la Ville si la situation juridique de l'adjudicataire est modifiée pendant les travaux;

Nous recommandons:

D'autoriser une dépense totale de 1 788 232,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Cojalac Inc., le contrat T.17-1730 à cette fin (soumission 509731), au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 788 232,62 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187151009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cojalac Inc. pour effectuer des travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle dépense totale de 1 862 295,62 \$ taxes incluses (contrat : 1 788 232,62 \$ + frais incidents : 74 063,00 \$) - Appel d'offres public 509731 - Contrat T.17-1730 (5 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire offrir aux citoyens des trottoirs sécuritaires et de bonne qualité sur ses rues. Nous prévoyons réaliser des travaux de réfection de sections de trottoirs sur diverses rues locales dans l'arrondissement ainsi que les rues artérielles où une réfection de type planage revêtement (PCPR) est planifiée.

La reconstruction des sections de trottoirs est nécessaire lorsqu'il y a des fissures affectant la sécurité des piétons ou lorsqu'un changement au trottoir est nécessaire dû à une nouvelle construction d'un bâtiment ou un changement dans le cours d'eau. Ces travaux ne peuvent être réalisés en régie et il n'y a pas d'entente cadre disponible.

Aucun addenda n'a été émis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 20 0118 6 mars 2017 - D'autoriser une dépense totale de 1 787 271,43 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Les Excavations Gilbert Théorêt Inc, le contrat T.17-1701 à cette fin (soumission 477820), au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 787 271,43 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à reconstruire des sections de trottoirs de différentes longueurs sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle. De plus, 20 rues seront repavées en 2018 dans le cadre des travaux de planage revêtement de la Ville de Montréal. La liste est jointe au présent sommaire. L'arrondissement prévoit reconstruire 20% des trottoirs de ces rues. Cette partie des travaux est financée par la ville centre.

Des soumissions publiques ont été demandées suivant l'annonce publiée dans le journal Constructo édition du 29 Août 2017 et sur le système de babillard électronique SÉAO pour l'exécution des travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur

différentes rues de l'arrondissement de LaSalle, contrat T.17-1730, soumission 509731.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 octobre 2017 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Deux avenants de prolongation de la caution de soumission ont été déposés et valide jusqu'au 10 avril 2018.

Sept (7) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir le registre de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et cinq (5) ont déposé une soumission, soit 71% des preneurs de cahier des charges.

Un montant total de 74 063,00 \$, taxes incluses en incidences, sera ajouté aux dépenses des travaux de la construction des trottoirs. Ces frais incidents peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle des matériaux soit 14 151,50 \$ payé par LaSalle et 59 911,50 \$ payé par la SIVT .

## JUSTIFICATION

Un (1) soumissionnaire a été écarté (voir le résumé des résultats d'analyse d'admissibilité et de conformité des soumissions en pièces jointes au présent dossier), celui-ci se trouvait sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant .

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)		
		Prix de base	Contingences	Total
	<b>Firmes soumissionnaires</b>			
1	Cojalac INC.	1 703 078,69 \$	85 153,93 \$	1 788 232,62 \$
2	Les entreprises Ventec INC.	1 721 480,43 \$	86 074,02 \$	1 807 554,46 \$
3	Les constructions et pavage JESKAR INC.	1 954 337,78 \$	97 716,89 \$	2 052 054,67 \$
4	Groupe ABF INC.	2 320 942,84 \$	116 047,14 \$	2 436 989,98 \$
	Dernière estimation réalisée (\$)	1 723 503,99 \$	86 175,20 \$	1 809 679,19 \$
	Coût moyen des soumissions conformes			2 021 207,93 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,03
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			648 757,36 \$
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			36,28
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-21 446,57 \$
	Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(1,19)
	Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)			19 321,84 \$
	Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)			1,08

## **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 1.19% inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Cojalac Inc a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF valide jusqu'au 4 février 2017 et a introduit une demande de renouvellement dans les délais prescrit, son autorisation est donc valide.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Cojalac Inc le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 85 153,93 \$, taxes incluses, correspondant à 5 % du coût des travaux.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **Financement LaSalle (rues Locales)**

Imputation (voir fichier répartition des coûts en pièces jointes)

#### **Financement du Service des infrastructures de la voirie et des transports - SIVT (rues Artérielles)**

Imputation (voir fichier répartition des coûts en pièces jointes)

Voir intervention du SIVT.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une signalisation adaptée aux travaux diminuera l'impact aux citoyens et permettra de sécuriser le déplacement des piétons.

Une communication sera transmise aux citoyens situés près des lieux des travaux afin de les avertir du type de travaux, de leur ampleur ainsi que de leur durée.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une signalisation adaptée aux travaux diminuera l'impact aux citoyens et permettra de sécuriser le déplacement des piétons.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux citoyens situés près des lieux des travaux afin de les avertir du type de travaux, de leur l'ampleur ainsi que de leur durée.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 9 avril 2018  
Fin des travaux : fin novembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction (Luce DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 19 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

### **ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-03-19



**Dossier # : 1187151011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Entreprises J.Piccioni inc. pour des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 517 057,75 \$, taxes incluses, (contrat: 512 057,75 \$ + incidences: 5 000,00 \$) - Appel d'offres public 532720 - Contrat A.P 18-1753 ( 8 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 512 057,75 \$, taxes incluses, pour des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Les entreprises J. Piccioni inc., le contrat A.P.18-1753 à cette fin (soumission 532720), au prix de sa soumission, soit au prix total de 512 057,75 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 22:24

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187151011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Entreprises J.Piccioni inc. pour des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 517 057,75 \$, taxes incluses, (contrat: 512 057,75 \$ + incidences: 5 000,00 \$) - Appel d'offres public 532720 - Contrat A.P 18-1753 ( 8 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire investir dans ses parcs locaux et encourager l'utilisation du parc riverain par ses citoyens. La transformation de la station de pompage permettra aux cyclistes et piétons d'observer le fleuve tout en prenant une pause. Afin de réaliser les travaux, l'arrondissement de LaSalle a lancé un appel d'offres pour la transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive. Afin de réaliser ce projet, le certificat d'autorisation provenant du MDDELCC est nécessaire et a déjà été obtenu.

Les travaux seront réalisés au coin des rues suivantes : Boulevard LaSalle, au coin de l'Avenue Dupras.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal le Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 25 janvier 2018. Un délai de 34 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 1er mars 2018 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Cinq addenda ont été émis.

- No 1 : Précision au clauses techniques particulières
- No 2 : Précision aux sections 1 à 4 du devis
- No 3 : Précision devis technique
- No 4 : Report de la date d'ouverture de la soumission
- No 5 : Précision au devis technique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 20 0629 - 7 novembre 2016** -D'autoriser une dépense maximale de 124 954,83 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie et

d'architecture du paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance pour la reconstruction de terrains de tennis au parc Ouellette et la transformation d'une ancienne station de pompage dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 124 954,83 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

## DESCRIPTION

Sommairement, les travaux de reconstruction consistent :

- La préparation de site, le nivellement d'intégration, etc.
- L'enlèvement et la démolition d'éléments existants au bâtiment tel que les murs en brique
- La construction d'une dalle de béton ;
- L'installation d'un garde-corps ;
- La réfection d'une surface de béton bitumineux ;
- La fourniture et l'installation de mobilier ;
- La construction de surface de pavés de béton à l'intérieur du belvédère
- Les travaux de plantation en bande riveraine ;
- Les travaux d'éclairage du belvédère;
- Les travaux d'installation d'un muret de soutènement en rive;
- Le nettoyage du site et le transport hors site des matériaux non récupérés.

## JUSTIFICATION

Vingt (20) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont prit possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et huit (8) ont déposé une soumission, soit 40 % des preneurs du cahier des charges, et un soumissionnaire a été déclaré non conforme puisque son attestation de Revenu Québec n'était pas valide au moment de sa soumission. L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<b>(incluant taxes)</b>	
<b>Firmes soumissionnaires</b>		<b>Prix de base</b>	<b>Contingences</b>
			<b>Total</b>
1	Les entreprises j.Piccioni inc	465 507,04 \$	46 550,70 \$
2	2633-2312 Québec Inc. (Arthier)	618 181,82 \$	61 818,18 \$
3	Deric Construction Inc.	632 691,33 \$	63 269,13 \$
4	Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc,)	647 540,35 \$	64 754,03 \$
5	Groupe Alteck Inc.	660 496,97 \$	66 049,70 \$
6	Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc	718 593,75 \$	71 859,38 \$
7	LV.Construction	743 888,25 \$	74 388,83 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		435 701,21 \$	43 570,12 \$
			479 271,33 \$

Coût moyen des soumissions conformes			705 084,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			37,70
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			306 219,33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			59,80
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			32 786,41 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			6,84
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)			167 942,25 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)			32,80

### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 6.84 % supérieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat J.Piccioni inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre de la transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle, le montant total de ces contingences est de 46 550,70 \$ (taxes incluses) correspondant à 10 % du coût des travaux.

Un montant total de 5 000,00 \$, taxes incluses en incidences, sera ajouté aux dépenses des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère. Ces frais incidents peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle des matériaux ainsi que des travaux à réaliser par les services d'utilités publiques, etc.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention des services des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les résidents près de la station de pompage.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat CA : Avril 2018  
Début des travaux : 15 août 2018  
Fin des travaux : Octobre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction (Luce DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-03-20



**Dossier # : 1187151013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Tessier Récréo-Parc Inc, pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau aux parcs Lawrence et Dalmany dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 241 431,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 536173 - Contrat A.P. 18-1759 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 241 431,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau aux parcs Lawrence et Dalmany dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Tessier Récréo-Parc Inc., le contrat A.P.18-1759 à cette fin (soumission 536173), au prix de sa soumission, soit au prix total de 241 431,40 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 22:19

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187151013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Tessier Récréo-Parc Inc, pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau aux parcs Lawrence et Dalmany dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 241 431,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 536173 - Contrat A.P. 18-1759 (2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis les dernières années, l'utilisation des plans d'eau par les citoyens a subi un changement radical. Ce phénomène se perçoit notamment dans les parcs où la transformation de pataugeoire en jeu d'eau a déjà été réalisée avec succès. Ces jeux d'eau interactifs connaissent un très grand succès auprès des utilisateurs et ce modèle d'aménagement permet de répondre à un large éventail d'utilisation par différents groupes d'âge et, par le fait même, permet une grande attraction des familles vers les parcs publics durant les périodes estivales.

Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat de fourniture des modules de jeux d'eau et de leurs systèmes connexes dans deux (2) parcs, Lawrence et Dalmany dans l'arrondissement de LaSalle.

Un autre appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux de construction, civils, électriques et paysages, nécessaires à l'installation et à la mise en marche des jeux d'eau au parc Lawrence et sera octroyé au Conseil d'arrondissement du mois d'avril.

Un autre appel d'offre sera lancé pour la réalisation des travaux de construction, civils, électriques et paysages, nécessaires à l'installation et à la mise en marche des jeux d'eau au parc Dalmany.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal le Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau au parc Lawrence et Dalmany dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 22 février 2018. Un délai de 20 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mars 2018 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis.

No 1 : Modifications aux clauses techniques et administratives spéciales et autres

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat de fourniture des modules de jeux d'eau et de leurs systèmes connexes.

En général, le fournisseur aura à fournir les services et les équipements suivants :

- fourniture et montage initial, sur les deux sites, des structures des modules des jeux d'eau;
- fourniture de deux systèmes complets de tuyauterie d'eau, incluant les panneaux de contrôle des séquences alternatives du jeu d'eau;
- fourniture des dispositifs anti-refoulement et de régulateurs de pression nécessaires au système;
- fourniture d'un boîtier en acier inoxydable pour la protection des systèmes ;
- fourniture des formations au personnel d'entretien de la Ville pour permettre la maîtrise, la gestion et l'entretien ultérieur à la période de garantie;
- fourniture des garanties spécifiques aux composantes fournies;
- autres services nécessaires prévus au document d'appel d'offres.

Les travaux d'installation des jeux débuteront la fin de l'été pour Lawrence et le début de l'automne pour la parc Dalmany.

Dans le cadre la fourniture et l'installation de jeux d'eau au parc Lawrence et Dalmany dans l'arrondissement de LaSalle, le montant total des contingences est de 9 198,00 \$ (taxes incluses), il est destiné à couvrir les travaux imprévus et correspond à 3,81 % du coût des travaux.

## JUSTIFICATION

Cinq (5) firmes travaillant dans le domaine des jeux d'eau ont prit possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et deux (2) ont déposées une soumission, soit 40 % des preneurs du cahier des charges.

Aucun soumissionnaire n'a été déclaré non conforme.

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de Lasalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats.

Le comité de sélection a procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé pour les deux parcs. Le prix, étant un des critères de la soumission, en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage pour les deux parcs, soit Tessier Récréo-Parc Inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi :

Lot 1: Parc Lawrence

Soumissions conformes	Note	Note
-----------------------	------	------

	Intérim	finale	Prix de base avant taxes	Contingences avant taxes	Total incluant les taxes
Tessier Récréo-Parc Inc	75	89,5	116 485,77 \$	4 599,00 \$	121 084,77 \$
Vortex Structure Aquatique Intl	72	87	112 100,63 \$	4 599,00 \$	116 699,63 \$
Dernière estimation réalisée			117 849,38 \$	4 599,00 \$	122 448,38 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(1,13)

#### Lot 2: Parc Dalmany

	Note	Note	Prix de base avant taxes	Contingences avant taxes	Total incluant les taxes
Soumissions conformes	Intérim	finale			
Tessier Récréo-Parc Inc	68	82,5	115 747,63 \$	4 599,00 \$	120 346,63 \$
Vortex Structure Aquatique Intl	63	78	112 100,63 \$	4 599,00 \$	116 699,63 \$
Dernière estimation réalisée			117 849,38 \$	4 599,00 \$	122 448,38 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(1,75)

### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé nos estimations à celles de l'adjudicataire et nous constatons que les montants des soumissions ayant obtenues les meilleures notes conformes sont respectivement de 1.13% et 1.75% inférieurs au montant des estimations.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Tessier Récréo-Parc Inc, le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage et conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts seront financés tel que mentionné dans l'intervention des finances de l'arrondissement soit par le règlement d'emprunt.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une attention particulière a été portée au volet de la consommation d'eau lors du choix des modules des jeux.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet aura un impact majeur pour les utilisateurs des parcs. L'aménagement des nouveaux jeux d'eau permettra une forte utilisation des installations, mettra en valeur les lieux publics et, par conséquent, permettra d'attirer plus de familles et d'enfants vers ces parcs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement de LaSalle pourra procéder à une opération de communication par le biais d'une lettre ou communiqué pour les différents groupes d'utilisateurs et les résidents du voisinage des deux parcs.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Début:** 2018-04-09 **Fin:** 2018-11-25

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction (Luce DOYON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-03-22



**Dossier # : 1187151012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Terrassement Limoges et Fils, pour la construction d'un jeu d'eau au parc Lawrence dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 287 068,60 \$, taxes incluses (contrat : 277 068,60 \$ + frais incidents : 10 000 \$) - Appel d'offres public 536094 - Contrat A.P. 18-1757(5 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 277 068,60 \$, taxes incluses, pour la construction d'un jeu d'eau au parc Lawrence dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Terrassement Limoges et Fils, le contrat A.P.18-1757 à cette fin (soumission 536094), au prix de sa soumission, soit au prix total de 277 068,60 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-27 13:55

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187151012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Terrassement Limoges et Fils, pour la construction d'un jeu d'eau au parc Lawrence dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 287 068,60 \$, taxes incluses (contrat : 277 068,60 \$ + frais incidents : 10 000 \$) - Appel d'offres public 536094 - Contrat A.P. 18-1757(5 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc Lawrence, situé à l'intersection de la 66e Avenue et de la rue Beyries, inclus présentement des jeux d'eau pour enfants qui ne correspondent plus aux normes de la Ville de Montréal.

L'arrondissement de LaSalle désire investir dans ses parcs afin de les rendre plus intéressant pour les enfants, de rencontrer les nouvelles normes et de sécuriser les parcs pour ses citoyens.

Un appel d'offres pour la fourniture et l'installation des équipements de jeu d'eau a été lancé, il viendra compléter les travaux civils du présent contrat.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal le Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour la construction d'un jeu d'eau au parc Lawrence dans l'arrondissement de LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 22 février 2018. Un délai de 18 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 mars 2018 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Deux addenda ont été émis.

No 1 : Modifications aux clauses techniques spéciales.

No 2 : Modifications au formulaire de soumission.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**D1177151008 - 11 octobre 2017** - Accorder un contrat à Les services exp inc. pour des services professionnels d'architecture du paysage et d'ingénierie pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance, le suivi administratif pour le réaménagement du parc Melatti et la réfection d'aire de jeu d'eau du parc Lawrence dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense maximale de 98 142,66 \$, taxes incluses - Appel

d'offres sur invitation 511006- Contrat SP 17-1737.1 D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## DESCRIPTION

Les travaux consistent à effectuer la réfection complète de l'aire de jeu d'eau du parc Lawrence incluant l'ensemble des travaux électriques et civils.

Les travaux comprennent sommairement :

- Les travaux de démolition de la dalle de béton de la pataugeoire existante ;
- Les travaux de démantèlement du réseau d'approvisionnement en eau de la pataugeoire et les branchements d'égout pluvial existants et de ses composantes électriques ;
- La mise en place d'une nouvelle dalle de béton ;
- L'installation d'un réseau d'eau pour les futurs équipements de jeu d'eau;
- L'aménagement de sentiers en pavé de béton ;
- La relocalisation de mobilier urbain existant ;
- La fourniture et mise en place d'une partie de nouveau mobilier urbain, incluant des abris soleil ;
- La fourniture et la mise en place de panneaux de signalisation ;
- Le nivellement ;
- Les travaux de plantation ;
- Les travaux connexes nécessaires à l'achèvement du présent contrat.  La mise en place d'une nouvelle dalle de béton ;

Dans le cadre des travaux de la construction d'un jeu d'eau au parc Lawrence, le montant total des contingences est de 25 188,05 \$ (taxes incluses), il est destiné à couvrir les travaux imprévus et est correspondant à 10 % du coût des travaux.

## JUSTIFICATION

Huit (8) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont prit possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et cinq (5) ont déposé une soumission, soit 62.5 % des preneurs du cahier des charges.

Aucun soumissionnaire n'a été déclaré non conforme.

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)		
		Prix de base	Contingences	Total
1	Terrassement Limoges et Fils	251 880,55 \$	25 188,05 \$	277 068,60 \$
2	Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc,)	268 935,72 \$	26 893,57 \$	295 829,30 \$
3	Les entreprises Ventec Inc	287 719,19 \$	28 771,92 \$	316 491,11 \$
4	Les entreprises C.Dubois/9014-8693 Québec inc	297 781,97 \$	29 778,20 \$	327 560,17 \$
5	Les Mains Vertes du Paysage Inc	300 933,98 \$	30 093,40 \$	331 027,38 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		223 419,42 \$	22 341,94 \$	245 761,36 \$
Coût moyen des soumissions conformes				309 595,31 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			11,74
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			53 958,77 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			19,47
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			31 307,24 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			12,74
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)			18 760,69 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)			6,77

### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 12.74 % supérieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Terrassement Limoges et Fils, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre de la construction d'un jeu d'eau au parc Lawrence dans l'arrondissement de LaSalle, le montant total de ces contingences est de 25 188,05 \$ (taxes incluses) correspondant à 10 % du coût des travaux.

Un montant total de 10 000,00 \$, taxes incluses en incidences, sera ajouté aux dépenses des travaux de la construction d'un jeu d'eau au parc Lawrence. Ces frais incidents peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle des matériaux soit 3 000\$ et 7 000\$ pour l'achat d'une partie du mobilier urbain.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts seront financés tel que mentionné dans l'intervention des finances de l'arrondissement soit par le règlement d'emprunt.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera planifié par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les résidents, voisins du parc, des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **ECHÉANCIER**

**Début:** 2018-04-30 **Fin:** 2018-06-30

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction (Luce DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-03-21



**Dossier # : 1186818032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme du Défi CALAC qui se tiendra à l'Aquadôme du 27 au 29 avril 2018.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme du Défi CALAC qui se tiendra à l'Aquadôme du 27 au 29 avril 2018.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 22:52

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme du Défi CALAC qui se tiendra à l'Aquadôme du 27 au 29 avril 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA15 20 0321 (1156818062) adoptée le 1er juin 2015 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de natation Calac Richelieu pour la réalisation du programme demi-finale régionale qui se tiendra à l'Aquadôme le 23 mai.

**Résolution CA12 20 0249 (1123413054) adoptée le 7 mai 2012 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de natation Calac Richelieu pour la réalisation du programme du Championnat provincial par équipes qui a eu lieu à l'Aquadôme du 27 au 29 avril 2012. Le message du conseil a été approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

**DESCRIPTION**

L'organisme réalise un programme souvenir du Défi CALAC qui se tiendra du 27 au 29 avril prochains à l'Aquadôme. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**JUSTIFICATION**

Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.  
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diana MARQUEZ  
agent(e) de soutien - lasa

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-03-19

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1186818034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 23 au 29 avril 2018. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 23 au 29 avril 2018.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'autoriser la vente de boissons alcoolisées dans les estrades de l'aréna Jacques-Lemaire lors de cet événement, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 07:51

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 23 au 29 avril 2018. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle est un événement organisé par les Anciens de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle. Cette année marque la 12<sup>e</sup> édition et LaSalle a toujours soutenu l'événement.

Les Anciens de LaSalle sollicite un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle à l'aréna Jacques-Lemaire du 23 au 29 avril 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0179 (1176818030) adopté le 3 avril 2017 :** D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 24 au 30 avril 2017. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

**Résolution CA16 20 0204 adoptée le 4 avril 2016 :** D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 25 avril au 1er mai 2016. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

**DESCRIPTION**

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

Le Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle est un événement annuel qui accueille 24 équipes et 360 joueurs adultes de 35 ans et plus.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agent de soutien et le suivi avec le responsable des arénas pour soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Jacques-Lemaire du 23 au 29 avril 2018;

· la disponibilité du personnel de surveillance et des préposés de glace à l'aréna Jacques-Lemaire du 23 au 29 avril 2018.

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcooliques à l'aréna Jacques-Lemaire afin d'augmenter leur part de financement de l'événement. L'arrondissement a toujours permis à l'organisme la permission de demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Aucune perception de frais d'entrée durant le tournoi.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, trophées/bannières, marqueurs, arbitres, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 13 000 \$. Les revenus sont évalués à 29 000 \$, principalement les frais d'inscription et la vente du programme souvenir (78%).

## **JUSTIFICATION**

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à miser sur l'activité physique et les saines habitudes de vie. L'organisateur de l'événement, les Anciens de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

Depuis plus de 10 ans, le Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle accueille plus de 360 joueurs de 35 ans et plus et est organisé exclusivement par des bénévoles.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Anciens de LaSalle peuvent contribuer au soutien d'organismes de la communauté laSalloise. Depuis leurs débuts, l'organisme a été en mesure de remettre des sommes substantielles à des organismes, groupes ou individus de LaSalle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes. La subvention sous forme de gratuités de 9 200 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements, de l'aréna Jacques-Lemaire ainsi que le personnel supplémentaire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet événement fait la promotion de valeurs liées à l'activité physique et les saines habitudes de vie depuis de nombreuses années. D'autres événements qui font la promotion du sport sont aussi soutenus par l'arrondissement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, et sur la vente et le service de boissons alcooliques.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antonio GUZZO  
Agent(e) de soutien - lasa

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-21

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1186818038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2017-2018.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2017-2018. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 07:29

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2017-2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'école primaire Allion nous a adressé une demande de contribution financière sous forme de commandite pour la réalisation de l'album de la promotion 2017-2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0182 (1176818037) adoptée le 3 avril 2017 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2016-2017. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**Résolution CA16 20 0131 adoptée le 7 mars 2016 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2015-2016. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**Résolution CA15 20 0159 adoptée le 7 avril 2015 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2014-2015. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

**DESCRIPTION**

L'école Allion est une école bilingue de la CS Lester B. Pearson située à l'angle de la 9e Avenue et Centrale. Au fil des dernières années, l'arrondissement a participé au financement de l'album souvenir qui est remis à chaque élève finissant.

**JUSTIFICATION**

La subvention de l'arrondissement permet d'aider le comité d'école dans sa collecte de fonds pour la production de l'album souvenir qui veut valoriser la passage de chaque finissant au primaire et le féliciter pour sa réussite.

Le comité d'école a toujours, comme cela est exigé, fourni une preuve de parution de l'album.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette activité de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario LIMPERIS  
Chef de division - gestion des infrastructures\_  
loisirs et équipements

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-03-21



**Dossier # : 1185986001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour l'achat de timbales dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour l'achat de timbales dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 14:31

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1185986001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour l'achat de timbales dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association musicale de LaSalle inc. nous demande une contribution financière pour l'achat de nouvelles timbales afin de poursuivre ses activités régulières. Les anciennes timbales sont désuètes depuis plusieurs années.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 2 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association musicale de LaSalle inc. pour l'achat de nouvelles timbales. La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle prévoit dans son volet «soutien aux nouveaux projets», un soutien financier aux organismes reconnus visant à couvrir les frais reliés à une nouvelle activité ou un nouveau service.

**JUSTIFICATION**

L'Association musicale de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Poursuite des activités de l'organisme, mise au norme de leur équipement et rayonnement de l'organisme et de l'arrondissement lors de divers événements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-22

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1185986003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce «Le dîner de cons», présentée au Théâtre du Grand Sault du 3 au 6 mai 2018, dans le cadre du programme 3 : soutien à la création et production artistique. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Le dîner de cons » présentée au Théâtre du Grand Sault du 3 au 6 mai 2018. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 14:29

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185986003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce «Le dîner de cons», présentée au Théâtre du Grand Sault du 3 au 6 mai 2018, dans le cadre du programme 3 : soutien à la création et production artistique. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'Avant-Scène de LaSalle réalise et présente des pièces de théâtre amateur par et pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. La troupe de théâtre L'Avant-Scène de LaSalle produit annuellement une pièce de théâtre au profit des citoyens, conformément au calendrier élaboré par l'arrondissement en collaboration avec le Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0615 (1175986011) adoptée le 23 novembre 2017 :** D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Les enfantillages » présentée au Théâtre du Grand Sault du 14 au 17 décembre 2017.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**Résolution CA16 20 0634 (1166818094) adoptée le 7 novembre 2016 :** D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Les noces de tôles » présentée au théâtre du Grand Sault en novembre 2016. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**Résolution CA15 20 0573 (1156818096) adoptée le 5 octobre 2015 :** D'accorder une contribution financière de 1 200 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien dans le domaine des arts, programme No 3, soutien à la création et production artistique, pour la réalisation et la fabrication de décors et accessoires de la production de la pièce « Folle à lier » de Tom Topor qui sera présentée au Théâtre du Grand Sault les 21, 22,

27, 28 et 29 novembre 2015. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et de l'affichette de ladite pièce.

## **DESCRIPTION**

La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle prévoit dans son volet 6.2 des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 3 : soutien à la création et production artistique permet aux organismes d'augmenter la qualité de production des divers groupes qui retiennent les services de personnes-ressources ponctuelles pour enrichir leurs connaissances et leur mise en application des diverses étapes de production.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de l'organisme est admissible au programme 3 : soutien à la création et production artistique et le montant demandé respecte le maximum de 60% du budget admissible du projet.

L'Avant-Scène de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

La fabrication des décors est confiée à une personne-ressource professionnelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 1 800 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-22

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice

**Dossier # : 1186818029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 26 et 27 mai 2018 sur la rue Thierry et de tenir une procession le dimanche 27 mai. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir. Autoriser l'organisme à tenir une loterie et à vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 26 et 27 mai 2018 de 11 h à 22 h sur la rue Thierry, entre les rues Turley et Tétrault, et de tenir une procession le dimanche 27 mai 2018 à 15 h. La procession empruntera les rues suivantes: Thierry, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Hébert, Bernie, Robert Lefebvre, Giguère, Lefebvre et église. La procession se fera sous le contrôle de la police. La rue Thierry, entre les rues Turley et Tétrault, sera fermée à la circulation. Ce secteur sera fermé du vendredi au lundi midi. La paroisse devra informer par écrit les commerces affectés par cette fermeture.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

La paroisse est autorisée, à cette occasion, à vendre de la nourriture, à tenir des jeux de tombola et manèges et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Services incendies de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 22:53

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 26 et 27 mai 2018 sur la rue Thierry et de tenir une procession le dimanche 27 mai. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir. Autoriser l'organisme à tenir une loterie et à vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La paroisse Madre dei Cristiani a déposé une demande pour la réalisation d'une fête paroissiale annuelle le samedi 26 mai et le dimanche 27 mai qui se tiendra sur la rue Thierry, entre les rues Turley et Tétrault, et d'une procession le dimanche 27 mai. Le conseil autorise une dérogation :

- au Règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 – Parade et procession, et
- au Règlement 1878 concernant la sollicitation ou la cueillette publique pour fins charitables ou autres et la mendicité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0194 (1176818023) adoptée le 3 avril 2017 :** De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 27 et 28 mai 2017 de 11 h à 22 h sur la rue Thierry, entre les rues Denise et Verdi, et de tenir une procession le dimanche 28 mai 2017 à 15 h. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**Résolution CA16 20 0201 (1166818024) adoptée le 4 avril 2016 :** De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 28 et 29 mai 2016 de 11 h à 22 h sur la rue Thierry, entre les rues Denise et Verdi, et de tenir une procession le dimanche 29 mai 2016 à 15 h. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**Résolution CA15 20 0259 (1156818025) adoptée le 4 mai 2015 :** De permettre à la

Mission Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 30 et 31 mai de 11 h à 22 h sur la rue Thierry et de tenir une procession le dimanche 31 mai à 16 h. D'accorder une contribution financière de 200 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

## **DESCRIPTION**

La paroisse désire, lors de cette fête paroissiale organisée pour soutenir l'église, pouvoir vendre des boissons alcooliques et tenir une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Elle désire installer des manèges et vendre de la nourriture.

Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Services incendies de Montréal.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

## **JUSTIFICATION**

La paroisse organise depuis plusieurs années cette fête paroissiale dont les profits servent à soutenir financièrement l'église. Entre autres, la paroisse veut tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église.

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause grand-père prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement verse une gratuité estimée à 2 900 \$ principalement pour des équipements comme des tables, des chaises, des équipements de sonorisation avec technicien, estrade, etc.

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La rue Thierry, entre les rues Turley et Tétrault, sera fermée à la circulation du vendredi 26 mai au lundi 29 mai à midi.

La procession empruntera les rues suivantes: Thierry, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Hébert, Bernie, Robert Lefebvre, Giguère, Lefebvre et église. La procession se fera sous le contrôle de la police.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La paroisse informera les commerces affectés par cette fermeture.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées et sur la tenue d'activité de loterie au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Moris MARKARIAN, LaSalle  
Pierre DUPUIS, LaSalle  
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal  
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 21 mars 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette CADIEUX  
Agent(e) de soutien - lasa

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-03-15

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1186818037**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 12 au 28 avril 2018. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 12 au 28 avril 2018. De verser une contribution financière de 150 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 21:55

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818037**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 12 au 28 avril 2018. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association des Artistes de LaSalle dépose une demande écrite au conseil pour que l'arrondissement confirme sa participation habituelle au Salon du printemps par l'achat d'oeuvres et la remise de mentions à des oeuvres exposées. Annuellement, l'arrondissement s'est toujours porté acquéreur d'une ou de deux oeuvres exposées lors de cet événement. Cette exposition regroupe des oeuvres, sélectionnées par un jury externe, des membres de l'Association.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0183 (1176818028) adoptée le 3 avril 2017 :** D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 6 au 22 avril 2017. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

**Résolution CA16 20 0192 (1166818022) adoptée le 4 avril 2016 :** D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 21 avril au 1er mai 2016. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

**Résolution CA15 20 0171 (1156818039) adoptée le 7 avril 2015 :** De réserver un montant maximal de 1 000 \$ pour l'acquisition d'une oeuvre collective de l'Association des Artistes de LaSalle au Salon du Printemps pour souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme et le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'atelier Glypto.

**DESCRIPTION**

Réserver un montant maximal de 600 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'achat d'oeuvre(s) lors du Salon du Printemps de l'Association des Artistes de LaSalle qui se tiendra du 12 au 28 avril 2018. Verser une contribution financière de 150 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

## **JUSTIFICATION**

L'achat d'oeuvres par l'Arrondissement et la remise de prix à une ou des oeuvres primées sont perçus comme des actes de mécénat, un encouragement et une reconnaissance du travail exécuté par les artistes et leur association.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 750 \$ est financée comme suit :

- un montant maximal de 500 \$ en provenance des achats de biens non capitalisés du budget du conseil d'arrondissement.
- un montant maximal de 100 \$ en provenance des achats de biens non capitalisés du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.
- un montant maximal de 150 \$ en provenance des contributions à d'autres organismes du budget du conseil d'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le vernissage de l'exposition est prévu pour le 12 avril 2018. Un communiqué est généralement émis par la suite dans le journal local.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme a été accrédité à titre d'organisme associé pour l'année 2018. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-22

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1186818028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 194 780,50 \$ à 7 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 194 780,50 \$ à 7 organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

<b>Organismes</b>	<b>Projet et période</b>	<b>Montant</b>
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.)	Passerelle-Intégration	24 235,55 \$
Centre du Vieux-Moulin	Le Moulin Bus à la rescousse des aînés isolés	27 959,94 \$
Corporation L'Espoir	Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme sévère avec multi-handicaps associés	13 421,93 \$
Destination Travail	Clinique mobile	17 400,00 \$
Destination Travail	École de milieu LaSalle	11 092,50 \$
Maison des jeunes de LaSalle	Bien vivre dans mon milieu	42 001,98 \$
Nutri-Centre	Balade alimentaire+ de LaSalle	41 234,52 \$
La Radio communautaire de LaSalle	Les ondes d'aide à exclusion	17 434,08 \$

D'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire

d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-27 14:01

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 194 780,50 \$ à 7 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.

Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M \$ sur deux années, soit 9 M \$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M \$ par année. La première en 2015 pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M \$ en attendant le dépôt du 3<sup>e</sup> plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017.

Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M \$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 s'élève à 9 M \$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus

pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de 6 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 septembre 2018, pour une somme de 4,5 M \$.

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes et/ou les personnes morales à but non lucratif y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CG17 0195 adoptée le 18 mai 2017 :** Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017

**Résolution CG16 0194 adoptée le 24 mars 2016 :** Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

**Résolution CA17 20 0186 adoptée le 3 avril 2017 :** D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 968 \$ à huit organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

**Résolution CA16 20 0135 adoptée le 7 mars 2016 :** D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 233 123,00 \$ aux organismes ci-dessous désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le MESS et la Ville (2016 - 2017).

## **DESCRIPTION**

## **Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.)**

Projet « Passerelle-Intégration »

Passerelle-intégration s'adresse aux participants ayant atteint un niveau de compétences langagières leur permettant d'interagir convenablement dans un contexte formel de travail. La démarche d'intégration linguistique est bonifiée avec un cheminement collectif aidant les participants à mieux définir leur stratégie personnelle d'intégration. Des ateliers ainsi que des séances d'information, visites guidées, découverte du milieu sont mis à contribution des participants qui devront trouver des places pour compléter un bénévolat actif leur permettant d'obtenir une première expérience québécoise dans le monde du travail.

Montant accordé : 24 235,55 \$

## **Centre du Vieux-Moulin**

Projet « *Le Moulin Bus à la rescousse des aînés isolés* »

Le projet vise à aider les personnes âgées vivant de l'exclusion sociale à mieux s'insérer dans leur milieu de vie, de les soutenir dans leur démarche d'intégration et de leur donner accès à de la nourriture par un transport avec le Moulin Bus. L'isolement des aînés est bien présent dans notre société et un trop grand nombre d'entre eux souffrent en silence, ne connaissent pas les ressources et/ou n'osent pas demander d'aide. Par l'entremise du service, l'organisme permet à des aînés isolés d'avoir accès à un meilleur cadre de vie sociale, communautaire et d'entraide. Ils peuvent compter sur des ressources communautaires et un meilleur milieu de vie.

Montant accordé : 27 959,94 \$

## **Corporation L'Espoir**

Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme sévère avec multi-handicaps associés

Offrir un service spécialisé aux personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et demandant un encadrement particulier dû à la lourdeur de l'handicap dans le cadre d'un camp de jour en période estivale. Nous voulons réitérer le projet en engageant des accompagnateurs pour ces personnes plus lourdement handicapées. Plusieurs familles ont bénéficié d'un service spécialisé et adapté à leur enfant l'été passé. Nous voulons continuer à offrir ce service si précieux pour eux et pour toute la famille. En offrant ce service, la Corporation L'Espoir soutient ces familles qui souvent ne trouvent pas les ressources humaines et financières pour voir à l'organisation familiale durant l'été. Du même coup, nous aiderons au maintien des acquis de la personne présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et nous aiderons la famille à continuer de s'occuper de leur enfant.

Montant accordé : 13 421,93 \$

## **Destination Travail**

Projet « Clinique mobile »

La Clinique mobile est un projet misant sur le travail de milieu afin de rejoindre une clientèle défavorisée, souvent isolée. Deux intervenants à bord d'un véhicule ambulancier repeint et réaménagé circuleront dans l'arrondissement et se rencontreront dans des lieux hautement fréquentés par la clientèle tels que les parcs, stationnements d'épicerie, organismes tels que la Maison des Jeunes de LaSalle et effectueront des tournées de porte-à-porte d'immeubles à logements de quartiers défavorisés. Ils discuteront avec les gens afin

de leur offrir référence et information sur les ressources du milieu. Les intervenants seront aussi présents avec le véhicule lors d'événements spéciaux tels que fêtes de quartier. L'intérieur du véhicule servira aussi de living lab en permettant aux gens d'utiliser les technologies telles qu'ordinateur et imprimante 3D pour leur recherche d'emploi et pour encourager la création de projets et initiatives communautaires visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Montant accordé : 17 400,00 \$

### **Destination Travail**

Projet « École de milieu LaSalle »

L'école du Milieu LaSalle est une classe alternative, adaptée et communautaire destinée à une quinzaine de jeunes adultes décrocheurs de 18 à 35 ans. Ceux-ci vivent des problématiques de tout ordre nuisant à leur intégration sociale. Grâce à diverses ressources pédagogiques et psychosociales, l'École du Milieu LaSalle permet aux jeunes de poursuivre leurs études secondaires et vise à faciliter leur retour définitif dans le système scolaire régulier. Les jeunes participants peuvent compléter des préalables pour la formation professionnelle ou encore terminer leur secondaire par un enseignement personnalisé, du mentorat scolaire offert par des bénévoles et enseignants retraités dans le respect de leurs stratégies d'apprentissage.

En plus des matières de base, les jeunes entreprendront une démarche de développement personnel et social grâce au programme intégration sociale. Une équipe d'intervenants soutiendra les jeunes par du counseling individuel et par des ateliers de connaissance de soi de groupe. Les jeunes pourront également profiter de conférences, de visites culturelles, de sorties sociales et d'activités sportives. Ils seront également appelés à s'impliquer dans le fonctionnement de l'École du Milieu lors de rencontres de cogestion et à créer des projets d'entrepreneuriat coopératif.

Montant accordé : 11 092,50 \$

### **Maison des jeunes de LaSalle**

Projet « *Bien vivre dans mon milieu* »

Ce projet s'inscrit tout autant dans le cadre de la lutte à la pauvreté que dans celui de la lutte à l'exclusion sociale. Il reprend et développe les éléments les plus efficaces de ce qui a été fait dans les années précédentes. Le projet se présente en trois volets: EXPLORATION SOCIALE où les jeunes continueront de s'initier à leur milieu, à leur ville, à ses organismes et à ses ressources et où ils auront la chance de rencontrer des travailleurs de différents domaines; EXPLORATION CULTURELLE où les jeunes auront la chance d'assister à différentes performances artistiques gratuites, de visiter des musées et quelques-uns des hauts lieux de la culture montréalaise et à prendre part eux-mêmes à la création; et IMPLICATION où ils pourront acquérir des connaissances et habiletés utiles pour leur cheminement futur tout en prenant part activement à la vie communautaire montréalaise. Le projet dans son ensemble permettra le développement du leadership, de la confiance et de l'estime de soi, et favorisera également l'acquisition de connaissances utiles à utiliser les ressources du milieu de façon positive.

Montant accordé : 42 001,98 \$

### **Nutri-Centre**

Projet « Balade alimentaire+ de LaSalle »

Le projet répond aux besoins et objectifs de la RUI. La Balade alimentaire+ veut agir plus spécifiquement sur l'offre d'aliments sains et abordables pour les citoyens de LaSalle.

Ajouter certains produits de base pour la cuisine. Offrir une alimentation saine et nutritive dans l'optique de développer de bonnes habitudes alimentaires, en sensibilisant les citoyens LaSallois à l'achat de produits locaux et frais, particulièrement dans les quartiers mal desservis en offre alimentaire. Le projet se déploie en quatre axes, soit la production, transformation, distribution et éducation. La mise en place du projet se déploie sur trois ans.

Pour ce projet, nous travaillons en partenariat avec la TDS et la RUI, le NCL s'occupe plus particulièrement du volet production maraichère et transformation et travaillons en partenariat à la mobilisation. Nous ferons trois marchés semaines de juillet à la mi-décembre. Nous poursuivrons ensuite jusqu'à la fin mars 2018. Nous ferons des activités de jardinage, cuisine, préparation des plats, collations, distribution. Nous solliciterons des bénévoles ou des personnes ayant besoin d'aide alimentaire à échanger des heures de services en «Dollars-Balade alimentaire». Ainsi, ils pourront choisir ce qu'ils aiment, et ce en préservant leur dignité et en brisant l'isolement.

Montant accordé : 41 234,52 \$

### **La Radio communautaire de LaSalle**

Projet « Les ondes d'aide à exclusion »

Le projet consiste à diffuser sur les ondes des capsules d'informations quotidiennes essentielles qui viennent des services sociaux et des organismes LaSallois qui œuvrent auprès des minorités vivant l'exclusion et à tous ceux qui sont isolés du à une barrière de langue et de culture. Par la nomination d'un agent coordonnateur social qui aura comme mandat de monter et d'animer des capsules d'informations à partir d'information venant de partenaires. Ces capsules d'informations quotidiennes diffusées 5 jours par semaine aux heures entre 15 et 18 heures en français et dans les 4 autres langues visent directement les minorités d'exclusions. Le but recherché des organismes sociaux afin de rejoindre encore plus les communautés dans leurs quotidiens et leurs langues est donc réalisable avec la diffusion d'information quotidienne. Les capsules et leurs contenus seront publiés sur le site web de CKVL avec les références.

La commercialisation des capsules se fera par des affiches qui seront distribuées dans les centres commerciaux, les places publiques, les CSSS et CLSC, les restaurants et les centres communautaires. De plus, le périmètre de diffusion des ondes de la Radio CKVL est beaucoup plus large que le territoire de LaSalle lui-même. La radio devient un outil complémentaire de diffusion d'information plus large et la chance que plus de personnes soient à l'écoute.

L'animateur et agent de liaison communauté exclusion sociale aura comme mandat de faire du terrain et de participer aux activités des communautés vivant l'exclusion. De ces visites, il en tirera des reportages en français qui seront diffusés dans une émission de 60 minutes pour permettre la participation des gens ou communautés visés par l'exclusion. L'animateur aura aussi comme mandat de mettre toute l'information diffusée sur le site web de CKVL.

Montant accordé : 17 434,08 \$

### **JUSTIFICATION**

Considérant le fait qu'une nouvelle entente et de nouvelles balises seront négociées en cours d'année, qu'aucun changement a été apporté aux balises de l'entente et que le montant disponible pour notre arrondissement demeure le même, nous avons convenu que 8 des 9 projets financés en 2017-2018 seraient reconduits en 2018-2019 et que le financement accordé en 2017-2018 serait également reconduit tel quel pour les projets 2018-2019. Le projet «Ma place c'est au club» du Club garçons et filles de LaSalle ne sera

pas reconduit étant donné que les états financiers de cet organisme n'ont pas été déposés. Les 8 projets ciblés ont rencontré les objectifs et résultats 2017-2018 qui permettent de les reconduire. Une demande d'assistance financière sur le nouveau formulaire prévu à cette fin a été complétée par les organismes désignés, sauf le Club garçons et filles de LaSalle. Une réserve de 27 187,50 \$ est conservée pour des projets en cours d'année.

Puisque le Club garçons et filles n'a pu remplir ses obligations 2017-2018 en vertu de la convention, les montants prévus aux dépôts des bilans d'étape et final ont été retenus, totalisant une somme de 10 875 \$.

L'appel d'offres avait été lancé en janvier 2017 uniquement aux organismes communautaires reconnus de l'arrondissement. Les projets déposés étaient en lien avec les enjeux du plan laSallois de développement social de la Table de développement social de LaSalle et des plans d'action des tables de concertation sectorielles. Le comité d'analyse composé de personnes provenant de milieux différents s'était vu confier l'analyse des projets soumis dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2017-2018).

Tous les organismes qui ont déposé un projet participent activement aux tables de concertation sectorielle et à la Table de développement social de LaSalle.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M \$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

L'arrondissement dispose d'un montant de 194 780,50\$ en provenance de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité"

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années, pour les mêmes projets, se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2018	Soutien MTESS / projet global
		2015	2016	2017		
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.) (147643)	Passerelle-Intégration	n/a	20 493,00 \$	24 235,55 \$	24 235,55 \$	58%
Centre du Vieux-Moulin (147938)	Le Moulin Bus à la rescousse des aînés isolés	32 595,31 \$	35 603,00 \$	27 959,94 \$	27 959,94 \$	37%
Club garçons et filles de LaSalle (129142)	Ma place, c'est au Club	36 225,00 \$	32 500,00 \$	27 187,50 \$	0 \$	
Corporation L'Espoir (129453)	Accompagnement de personnes présentant une déficience	9 414,72 \$	11 388,00 \$	13 421,93 \$	13 421,93 \$	57%

	intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme sévère avec multi-handicaps associés					
Destination Travail (137280)	Clinique mobile	23 084,92 \$	20 833,00 \$	17 400,00 \$	17 400,00 \$	72%
Destination Travail (137280)	École de milieu LaSalle	0 \$	5 928,00 \$	11 092,50 \$	11 092,50 \$	7%
Maison des jeunes de LaSalle (150981)	Bien vivre dans mon milieu	39 875,00 \$	40 000,00 \$	42 001,98 \$	42 001,98 \$	68%
Nutri-Centre (129450)	Les Marchés de Quartiers	37 575,00 \$	45 000,00 \$	41 234,52 \$	41 234,52 \$	41%
La Radio communautaire de LaSalle (146113)	Tous réseautés à sa Radio	32 647,00 \$	21 378,00 \$	17 434,08 \$	17 434,08 \$	86%

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets agissent directement sur les facteurs liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ils permettent d'offrir aux citoyens de l'arrondissement une amélioration des conditions de vie et la revitalisation de quartier.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Les rapports d'étape sont souhaitables à la mi-étape et les rapports finaux sont requis à la fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports  
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 19 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette CADIEUX  
Agent(e) de soutien - lasa

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-19

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1186818040**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'Association récréative du parc Riverside inc. et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la piscine Riverside pour les années 2018 et 2019 et accorder une contribution financière annuelle de 30 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'Association récréative du parc Riverside inc. et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la piscine Riverside pour les années 2018 et 2019.

D'accorder une contribution financière annuelle de 30 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-27 14:39

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818040**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'Association récréative du parc Riverside inc. et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la piscine Riverside pour les années 2018 et 2019 et accorder une contribution financière annuelle de 30 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En août 1960, le conseil municipal de LaSalle a accepté de louer une partie du parc Riverside pour la construction d'une piscine sur le terrain de l'arrondissement. Depuis 1961, l'Association récréative du parc Riverside inc. gère la piscine du parc Riverside. Elle compte entre 800 et 900 membres (selon frais d'abonnement annuel) depuis plusieurs années, dont la moitié sont des enfants de 18 ans et moins. Plus 90 % de ses membres sont laSallois. Au cours de l'été 2015, l'Association a eu de graves problèmes avec la structure de la piscine (perte d'eau) et les équipements de la salle de filtration. Âgée de près de 30 ans, la vétusté de la piscine du parc Riverside nécessite d'importants travaux de remise à neuf. À la suite d'une inspection par une firme spécialisée, il a été constaté que la piscine avait atteint sa fin de vie utile et devait être démolie.

Le 7 décembre 2015, l'Association a cédé la piscine existante à l'arrondissement afin de ne pas diminuer l'offre de service aquatique dans ce secteur du territoire et de maintenir le dynamisme du milieu de vie du quartier Riverside. La reconstruction d'une piscine neuve et d'un bâtiment d'accueil dans le parc Riverside a été rendue possible grâce au support du programme PAM-Volet mise aux normes de la Ville de Montréal et de l'arrondissement LaSalle qui partagent les coûts 50/50. Les travaux de reconstruction de la nouvelle piscine et du chalet du parc Riverside ont été complétés en juin 2017.

En 2017, l'arrondissement a confié la gestion de la piscine Riverside à l'Association récréative du parc Riverside inc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0317 (1176818046) adoptée le 5 juin 2017 :** D'approuver la convention à intervenir entre l'Association récréative du parc Riverside inc. et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la piscine Riverside pour l'année 2017. D'accorder une contribution financière annuelle de 30 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

**DESCRIPTION**

Depuis son inauguration le 1<sup>er</sup> juillet 1961, la piscine Riverside a toujours été exploitée par l'Association. Durant ces 55 années, cet organisme a su créer un milieu dynamique et amener une saveur particulière à ce quartier. L'offre de service de cette piscine (cours de natation, plage horaire de bain libre, compétitions aquatiques et autres activités spécifiques aux membres) a fait de la piscine Riverside un endroit spécifique à LaSalle.

Afin de maintenir le dynamisme qui a été créé au cours des années et pour s'assurer du maintien de l'offre de service aux citoyens de l'Arrondissement, il est suggéré de renouveler le contrat de gestion de la nouvelle piscine Riverside à l'Association récréative du parc Riverside inc.

Le contrat de gestion de la nouvelle piscine Riverside sera renouvelé pour une période de 2 ans se terminant le 31 décembre 2019. Une contribution financière annuelle de 30 000 \$ toutes taxes incluses sera versée à l'Association récréative du parc Riverside inc. selon les conditions de versement au protocole pour couvrir les frais de gestion de ces installations reliés :

- à l'entretien ménager;
- à la vérification comptable et aux assurances;
- à la supervision des tâches reliées au gardiennage, à l'entretien, à la sécurité du bâtiment, à la supervision du personnel technique.

#### **JUSTIFICATION**

Association récréative du parc Riverside inc. est un organisme reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense annuelle maximale de 30 000 \$ provient de l'exploitation des piscines, plages et ports de plaisance - Contrat – Gestion des activités sportives du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce contrat contribue à offrir aux citoyens l'accès à des activités aquatiques, au maintien du milieu de vie du quartier et à donner accès aux citoyens à la même offre de service qu'auparavant.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antonio GUZZO  
Agent(e) de soutien - lasa

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-23

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1186818036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'autoriser une dépense de 625 \$ pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui s'est tenue le 29 mars 2018.

D'entériner la décision d'autoriser une dépense de 625 \$ pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui se tiendra le 29 mars 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 21:55

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'autoriser une dépense de 625 \$ pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui s'est tenue le 29 mars 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil des arts de Montréal organise à chaque année un événement à l'occasion duquel il dévoile le gagnant de son Grand Prix annuel. C'est l'occasion pour tout le milieu municipal relié au monde culturel de se rencontrer et de développer des liens et parfaire les réseaux existants. L'arrondissement participe à chaque année au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.  
Cinq représentants de l'arrondissement assisteront à l'événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0127 (1176818021) adoptée le 6 mars 2017 :** D'autoriser une dépense de 625 \$ pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui se tiendra le 30 mars 2017.

**Résolution CA16 20 0149 (11668180207) adoptée le 7 mars 2016 :** D'autoriser une dépense de 575 \$ pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui se tiendra le 24 mars 2016.

**Résolution CA15 20 0103 (1156818019) adoptée le 2 mars 2015 :** D'autoriser une dépense de 525 \$ pour la participation de l'arrondissement au 30<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

**DESCRIPTION**

Achat d'une demi-table pour 5 personnes au nom de l'arrondissement, au coût de 625 \$.  
L'événement aura lieu jeudi le 29 mars 2018.

**JUSTIFICATION**

Favoriser les liens et le réseautage du milieu culturel montréalais.

- Assurer la visibilité de l'arrondissement dans les préoccupations reliées à la diffusion culturelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds proviennent du budget régulier de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Activités culturelles / Autres.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Réseautage du secteur de la diffusion culturelle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>

Le : 2018-03-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1185212001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision de permettre à la Société canadienne du cancer de vendre des jonquilles dans les bâtiments municipaux dans le cadre de sa campagne de souscription 2018.

D'entériner la décision de permettre à la Société canadienne du cancer de vendre des jonquilles dans les bâtiments municipaux dans le cadre de sa campagne de souscription 2018.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-08 17:36

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1185212001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision de permettre à la Société canadienne du cancer de vendre des jonquilles dans les bâtiments municipaux dans le cadre de sa campagne de souscription 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande reçue de la Société canadienne du cancer afin d'obtenir l'autorisation de vendre des jonquilles dans le cadre de sa campagne de souscription 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Permission accordée l'an dernier.

**DESCRIPTION**

D'entériner la décision de permettre à la Société canadienne du cancer de vendre des jonquilles dans les bâtiments municipaux dans le cadre de sa campagne de souscription 2018 qui se tiendra du 22 au 25 mars 2018.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane PELOQUIN  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Benoit G GAUTHIER  
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-03-08



**Dossier # : 1186818031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 6, 7 et 8 juillet 2018.

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 6, 7 et 8 juillet 2018. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 13, 14 et 15 juillet.

De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures.

De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle.

De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité.

De permettre l'utilisation d'un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Afin d'amoinrir l'impact sonore sur les résidants du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son soient tournées en direction du fleuve et que le niveau du son ne soit pas abusif.

Les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le Festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 22:49

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 6, 7 et 8 juillet 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal a demandé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social la permission de tenir le festival grec à la terrasse Serre les 6, 7 et 8 juillet 2018. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 13, 14 et 15 juillet 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0191 (1176818025) adoptée le 3 avril 2017 :** De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 7, 8 et 9 juillet 2017. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 14, 15 et 16 juillet. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

**Résolution CA16 20 0200 (1166818009) adoptée le 4 avril 2016 :** De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 8, 9 et 10 juillet 2016. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 15, 16 et 17 juillet 2016. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

**Résolution CA15 20 0183 (1156818030) adoptée le 7 avril 2015 :** De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 3, 4 et 5 juillet. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 10, 11 et 12 juillet. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

**DESCRIPTION**

Permission accordée à la Communauté grecque :

- de tenir le festival grec au parc des Rapides, section de la terrasse Serre, les 6, 7 et 8 juillet 2018, de midi à 23 heures. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 13, 14 et 15 juillet 2018;
- de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures;
- de vendre de la nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Nous encourageons l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle;
- d'installer des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité;
- d'utiliser un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.
- Afin d'amoindrir l'impact sonore sur les résidents du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son soient tournées en direction du fleuve et que le niveau sonore ne soit abusif.
- Les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le Festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables.

## **JUSTIFICATION**

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause grand-père prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement verse une gratuité estimée à 2 100 \$ sous forme de gratuité pour les services requis.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'Arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Pierre DUPUIS, LaSalle  
Moris MARKARIAN, LaSalle  
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal  
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 19 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette CADIEUX  
Agent(e) de soutien - lasa

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-15

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1186818035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 126 550 \$ pour l'année 2017. Confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

De confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 126 550 \$ pour l'année 2017.

De confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 22:49

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 126 550 \$ pour l'année 2017. Confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2017, le ministère des Transports du Québec a réactivé son programme de soutien à l'entretien de la Route verte. Le Ministère subventionne annuellement les municipalités pour les aider à entretenir leurs pistes cyclables. Nous devons confirmer auprès du ministère des Transports l'exactitude des dépenses qu'entraîne l'entretien du tronçon de piste cyclable du boulevard LaSalle et la gratuité de l'accès à cette piste.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0132 (1176818014) adopté le 6 mars 2017 :** De confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 134 610 \$ pour l'année 2016. De confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

**Résolution CA14 20 0131 (1143413011) adoptée le 3 mars 2014 :** De confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 95 482 \$ pour l'année 2013. De confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

**Résolution no CA13 20 0265 adoptée le 6 mai 2013 :** De confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 7,9 km (boulevard LaSalle) dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 93 432 \$ pour l'année 2012 - 2013. De déposer la demande de subvention de 11 850 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière de la Route Verte (Transport Québec) 2013 - 2014. De confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

**DESCRIPTION**

Nous recevions annuellement une subvention pour l'entretien de la Route verte (piste cyclable du boulevard LaSalle) via le programme d'aide à l'entretien de la Route verte. Cette subvention est payée en deux versements.

**JUSTIFICATION**

Nous devons confirmer au Ministère l'exactitude des dépenses qu'entraîne l'entretien de ce tronçon de piste cyclable et confirmer la gratuité de l'accès à la piste cyclable pour obtenir le deuxième versement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le deuxième versement de la subvention représente un montant de 5 925 \$.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-21

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1186818033**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement «Le Défi Pierre Brise-Bois» le dimanche 10 juin 2018 sur la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gérald et Orchard.

D'autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement «Le Défi Pierre Brise-Bois» le dimanche 10 juin 2018 sur la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gérald et Orchard.

D'autoriser les dérogations réglementaires requises au déroulement de l'événement.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 08:53

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818033**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement «Le Défi Pierre Brise-Bois» le dimanche 10 juin 2018 sur la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gérald et Orchard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Table de concertation des aînés de LaSalle s'est associée à la Fondation Pierre Brise-Bois pour l'organisation d'une course à pied pour sensibiliser la population à la dégénérescence maculaire (maladie de la rétilne provoquée par une dégénérescence progressive de la macula). Cette maladie touche un grand nombre de personnes âgées. De plus, la tenue de cet événement permettra une levée de fonds qui servira à la recherche sur les causes de la maladie.

La tenue et l'organisation de l'événement n'occasionnent aucun engagement financier de la part de la Table de concertation des aînés de LaSalle.

Le départ se fera de la terrasse Serre et les participants emprunteront la piste cyclable vers l'ouest jusqu'à la rue Orchard et la piste cyclable vers l'est jusqu'à la rue Gérald. Les coureurs voyants et non-voyants seront encadrés par des bénévoles tout le long du parcours.

L'utilisation de la piste cyclable ne doit pas entraver la libre circulation des autres utilisateurs.

Il est important de noter que le parcours sera disponible en tout temps pour les véhicules de service d'urgence.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0193 (1176818024) adoptée le 3 avril 2017 :** D'autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement « Le Défi Pierre Brise-Bois » le dimanche 11 juin 2017 sur la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gérald et Orchard.

**Résolution CA16 20 0078 (1166818003) adoptée le 1er février 2016 :** D'autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement « Le Défi Pierre Brise-Bois » le dimanche 12 juin 2016 sur la piste cyclable du boulevard LaSalle, entre les avenues Gerald et Orchard.

**Résolution CA15 200265 (1156818024) adoptée le 4 mai 2015 :** D'autoriser la Table

de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement « Le Défi Pierre Brise-Bois » le dimanche 7 juin 2015 sur la voie cyclable du boulevard LaSalle, entre les rues Gérald et Orchard, et sur la voie cyclable de l'Aqueduc, entre le boulevard LaSalle et l'avenue Dollard.

## **DESCRIPTION**

Autoriser la Table de concertation des aînés de LaSalle à tenir l'événement «Défi Pierre Brise-Bois» le dimanche 10 juin 2018 et autoriser l'utilisation de la piste cyclable pour la tenue de l'événement. Le départ des coureurs se fera à 8 h 30.

## **JUSTIFICATION**

La Table de concertation des aînés de LaSalle doit respecter les obligations particulières reliées à la tenue de l'événement (pièce jointe). La Table de concertation des aînés de LaSalle est un organisme de concertation reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement verse une gratuité estimée à 2 300 \$ sous forme de gratuité pour les services requis.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Pierre DUPUIS, LaSalle  
Moris MARKARIAN, LaSalle  
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal  
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 21 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-21

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1186818039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le samedi 14 avril 2018 sur le territoire laSallois.

D'autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le samedi 14 avril 2018 sur le territoire laSallois.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 08:54

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le samedi 14 avril 2018 sur le territoire laSallois.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La direction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demande la permission de tenir son Grand Défi le samedi 14 avril 2018.  
Pour l'occasion, la responsable de l'activité, madame Carole Vinet, agente de liaison à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, demande la permission d'emprunter la piste piétonne longeant le boulevard LaSalle d'ouest (Lachine) vers l'est (Verdun).

Essentiellement, l'activité regroupe approximativement 220 jeunes de six écoles secondaires du territoire de la commission scolaire, dont plusieurs de l'école secondaire Cavelier-De-LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0196 adoptée le 3 avril 2017 :** D'autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le samedi 8 avril 2017 sur le territoire laSallois.

**Résolution CA16 20 0202 adoptée le 4 avril 2016 :** D'autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le samedi 30 avril 2016 sur le territoire laSallois.

**Résolution CA15 20 0099 adoptée le 2 mars 2015 :** D'autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le samedi 18 avril 2015 sur le territoire laSallois.

**DESCRIPTION**

Dans le but de faire la promotion de saines habitudes de vie et de l'activité physique, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys organise une activité pour permettre à plus de 250 jeunes d'écoles secondaires de son territoire, dont plusieurs de l'école secondaire Cavelier-de-LaSalle, de participer à une course à relais.  
Il s'agit d'une course à relais de 60 kilomètres. Les participants, âgés entre 12 et 17 ans, seront séparés en groupe de 16 coureurs qui se relayeront tous les deux kilomètres. Les groupes de participants seront transportés par autobus dans l'intervalle de deux kilomètres pour ainsi courir les 60 kilomètres à relais.

Les participants partent le trajet de l'école secondaire Pavillon Émile-Legault de Saint-Laurent, ils vont tourner devant l'école Monseigneur Richard à Verdun et retourneront vers l'école secondaire Jean-XXIII à Dorval pour un parcours total de 60 kilomètres. Le parcours prévoit passer devant chacune des six écoles secondaires touchées par le projet. Ainsi, le groupe empruntera la piste piétonne du boulevard LaSalle jusqu'à la 90e Avenue et ira passer devant l'école secondaire Cavelier-de-LaSalle sur la rue Centrale pour revenir par la suite sur la piste piétonne du boulevard LaSalle via la 80e Avenue.

Des bénévoles, des professeures et des responsables de l'Ambulance St-Jean escorteront le cortège et il y aura toujours deux responsables par groupe de jeunes.

### **JUSTIFICATION**

Faire la promotion de saines habitudes de vie. Plusieurs jeunes de l'école secondaire Cavelier-de-LaSalle participent à cet événement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y a aucune implication financière et aucune responsabilité de la part de l'Arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Pierre DUPUIS, LaSalle  
Moris MARKARIAN, LaSalle  
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal  
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 21 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

**ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-03-21



**Dossier # : 1186818030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à tenir une procession le 30 mars 2018 à 19 h 30 à l'occasion du Vendredi saint et à vendre des rameaux le dimanche 25 mars 2018. Autoriser l'organisme à vendre des roses le dimanche 13 mai 2018 à l'occasion de la fête des Mères.

D'autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à tenir une procession le 30 mars 2018 à 19 h 30 à l'occasion du Vendredi saint. Les rues ne sont pas fermées à la circulation. Cette procession doit être sous le contrôle de la police.

D'accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 25 mars 2018 à l'occasion du dimanche des Rameaux et de vendre des roses le dimanche 13 mai 2018 à l'occasion de la fête des Mères.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 22:51

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à tenir une procession le 30 mars 2018 à 19 h 30 à l'occasion du Vendredi saint et à vendre des rameaux le dimanche 25 mars 2018. Autoriser l'organisme à vendre des roses le dimanche 13 mai 2018 à l'occasion de la fête des Mères.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La paroisse Madre dei Cristiani a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour obtenir la permission de faire une processions dans les rues et de vendre des rameaux après la messe du dimanche 25 mars 2018 et de vendre des roses le dimanche 13 mai 2018 à l'occasion de la fête des Mères. Le conseil d'arrondissement permet de déroger aux règlements suivants :

- Règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade ou procession)
- Règlement 1878 concernant la sollicitation ou la cueillette publique pour fins charitables ou autres et la mendicité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0197 (1176818027) adoptée le 3 avril 2017 :** D'autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à tenir une procession le 14 avril 2017 à 19 h 30 à l'occasion du Vendredi saint. Les rues ne sont pas fermées à la circulation. Cette procession doit être sous le contrôle de la police. D'accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 9 avril 2017 à l'occasion du dimanche des Rameaux et de vendre des roses le dimanche 14 mai 2017 à l'occasion de la fête des Mères.

**Résolution CA16 20 0257 (1166818039) adoptée le 2 mai 2016 :** D'autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à vendre des roses le dimanche 8 mai 2016 à l'occasion de la fête des Mères.

**Résolution CA16 20 0142 (1166818012) adoptée le 7 mars 2016 :** De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 25 mars 2016 à 19 h 30 à l'occasion du Vendredi saint. Les rues ne sont pas fermées à la circulation. Cette procession doit être sous le contrôle de la police. D'accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 20 mars 2016 en face de l'église, à l'occasion du dimanche des Rameaux.

**DESCRIPTION**

Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 30 mars 2018 à 19 h 30 à l'occasion du Vendredi saint. La procession empruntera les rues Lefebvre, Dora, Lefebvre, David-Boyer, Shevchenko, Dora, Turley. Cette procession doit être sous le contrôle de la police.

Accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 25 mars 2018 en face de l'église, à l'occasion du dimanche des Rameaux.

Autoriser l'organisme à vendre des roses le dimanche 13 mai 2018 à l'occasion de la fête des Mères.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. L'événement est gratuit et accessible à tous. L'autorisation de permettre la vente de roses pour autofinancer leurs activités est requise. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre une procession dans les rues et permettre la vente de rameaux pour autofinancer leurs activités.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y a aucune implication financière et aucune responsabilité de la part de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Pierre DUPUIS, LaSalle  
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal  
Moris MARKARIAN, LaSalle  
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 20 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette CADIEUX  
Agent(e) de soutien - lasa

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-19

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1182365010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	De nommer Mmes les conseillères Nancy Blanchet et Josée Troilo pour siéger sur le comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de mai, juin, juillet et août 2018.

De nommer mesdames les conseillères Nancy Blanchet et Josée Troilo pour siéger au comité préparatoire des séances du conseil pour la période de mai à août 2018.

**Signé par**

**Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_

Benoit G GAUTHIER  
Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1182365010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	De nommer Mmes les conseillères Nancy Blanchet et Josée Troilo pour siéger sur le comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de mai, juin, juillet et août 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité préparatoire des séances du conseil d'arrondissement se rencontre avant chaque séance ordinaire du conseil d'arrondissement afin de discuter avec les représentants de l'Administration des dossiers qui seront soumis pour approbation au conseil.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 20 0670 - Nomination de MM les conseillers Richard Deschamps et Serge Declos pour siéger au comité préparatoire des séances du conseil de janvier à avril 2018.

**DESCRIPTION**

Nomination du comité préparatoire des séances du conseil pour la période de mai à août 2018:  
Mme la conseillère Nancy Blanchet  
Mme la conseillère Josée Troilo

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2018-03-28



**Dossier # : 1182365009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme la conseillère Laura-Ann Palestine mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de mai, juin, juillet et août 2018.

De nommer madame la conseillère Laura-Ann Palestini pour agir à titre de mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de mai, juin, juillet et août 2018.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Benoit G GAUTHIER  
Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1182365009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme la conseillère Laura-Ann Palestine mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de mai, juin, juillet et août 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément à l'article 19 du règlement de régie interne LAS-0005, un maire d'arrondissement suppléant est désigné à tous les quatre mois pour agir à la place de la mairesse en son absence.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 20 0669 - nomination de Mme Lise Zarac à titre de mairesse d'arrondissement suppléante de janvier à avril 2018.

**DESCRIPTION**

Nomination d'un maire d'arrondissement suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2018.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2018-03-28



**Dossier # : 1183035004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 février au 20 mars 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2018.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 février au 20 mars 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2018.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-23 08:15

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183035004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 février au 20 mars 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 janvier au 23 février 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2018, entérinés par le conseil d'arrondissement. CA18 20 0100

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 février au 20 mars 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2018 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D RFMI

Le : 2018-03-21



**Dossier # : 1182365008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-27 13:49

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182365008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 970 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Résolution CA16 20 0506 adoptée le 6 septembre 2016 - programme triennal 2017-2018-2019
- Résolution CA16 20 0086 adoptée le 1er février 2016 - règlement LAS-0104 autorisant un emprunt de 1 232 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments
- Résolution CA17 200031 adoptée le 6 mars 2017 - dépôt du certificat de registre de la secrétaire d'arrondissement

**DESCRIPTION**

Il s'agit des travaux de réfection de différents bâtiments, soit un agrandissement de chalet de parc, la réfection structurale de bâtiment, l'accessibilité universelle d'un bâtiment, le chauffage, l'électricité, le revêtement extérieur, etc.. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation. À la suite de l'adoption du projet de loi 122, la formule de calcul précisant le nombre de jours pour la tenue d'un registre dans le cas d'un règlement d'emprunt a été modifié. Le délai antérieur de deux jours applicable à l'arrondissement de LaSalle est maintenant passé à cinq jours. Compte tenu que le règlement LAS-0114 avait été adopté à la suite d'un registre de deux jours, il est nécessaire de recommencer le processus afin de tenir un registre de cinq jours. Le nouveau règlement est identique au règlement LAS-0114 qu'il abroge.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 970 000 \$. Cet emprunt sert à financer une partie des travaux de réfection de divers bâtiments prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et présentation: 3 avril 2018

Adoption du règlement: 9 avril 2018

Tenue d'un registre: 16 au 20 avril

Approbation du règlement par le MAMOT

Octroi des contrats à partir du mois de mai

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-27

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et  
greffe

Pierre DUPUIS  
Directeur



**Dossier # : 1182363012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le second projet de règlement P.2098-LAS-192 amendant le règlement de zonage afin de simplifier le processus pour la tenue de ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie».

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 mars 2018 à 19 h ;

Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement,

D'adopter le second projet de règlement portant le numéro P.2098-LAS-192 intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage no 2098 afin de simplifier le processus pour la tenue de ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie »* » et de publier l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

**Signé par**

**Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Benoit G GAUTHIER  
Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le second projet de règlement P.2098-LAS-192 amendant le règlement de zonage afin de simplifier le processus pour la tenue de ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier diverses dispositions afin de limiter la tenue des ventes de garage, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement extérieur d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage «commerce» et «industrie»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans l'optique d'alléger certains règlements et d'optimiser ses opérations, l'arrondissement veut modifier sa réglementation sur les 3 aspects suivants :

**1. Vente de garage**

En vertu de la réglementation en vigueur, il est possible pour un citoyen de faire un maximum de deux (2) ventes de garage par année. Les ventes de garage ne peuvent s'étendre sur plus de deux (2) jours consécutifs. Certaines normes s'appliquent également sur l'affichage pour annoncer la vente de garage.

En période estivale, beaucoup d'efforts sont déployés par la Direction des relations avec les citoyens, le greffe et les services administratifs, pour délivrer les certificats d'autorisation de ventes de garage au coût de dix dollars (10 \$). La surveillance et le contrôle, afin de vérifier si les citoyens respectent les conditions d'émission des certificats, nécessitent également un engagement important du personnel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

L'arrondissement désire simplifier ses opérations et offrir un meilleur service à la clientèle en permettant les ventes de garage à trois (3) occasions, et ce, sans que les citoyens n'aient à demander un certificat d'autorisation. Les dates sont prédéterminées chaque année. Les trois (3) périodes sont la fin de semaine de la fête des Patriotes au mois de mai, la 2e fin de semaine complète de juillet et la fin de semaine de la fête du Travail au mois de septembre . Les fins de semaine avec des fêtes permettent ainsi des ventes de garage qui s'échelonnent sur 3 jours soit du samedi au lundi.

**2. Équipement de récréation**

Les changements climatiques ont augmenté la période où les sports estivaux peuvent être pratiqués. Il est désormais possible de pratiquer certains sports, nécessitant entre autres des équipements motorisés, plus tôt au printemps et plus tard à l'automne. En vue de répondre à cette demande croissante, l'arrondissement veut augmenter la période où il est possible d'entreposer et de stationner à l'extérieur les équipements de récréation (véhicule

tout terrain, remorque, roulotte, bateau, etc.). Les dates actuelles qui sont du 15 avril au 1er novembre sont remplacées par les dates du 1er avril au 1er décembre.

### **3. Escalier ouvert donnant accès au sous-sol**

Le règlement vise à corriger une erreur administrative qui s'est glissée lors de la rédaction du règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 (2098-LAS-179). Lors de cet amendement, la construction d'un escalier ouvert donnant accès au sous-sol pour les classes d'usage « commerce » et « industrie » a été rendue impossible par la suppression des mots « ou au sous-sol » aux articles 6.2.1(11) et 6.3.1(10). Le règlement vient corriger cette erreur.

### **Dispositions au plan d'urbanisme**

Les modifications suggérées ne modifient aucune disposition du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Les amendements suggérés sont donc conformes à ce dernier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **DESCRIPTION**

Le règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin :

1. de permettre la tenue des ventes de garage à trois (3) occasions prédéterminées durant l'année;
2. d'étendre la période d'entreposage extérieur d'équipement de récréation du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> décembre;
3. d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie ».

Dans l'optique d'assurer une cohérence réglementaire, le règlement établissant les tarifs numéro LAS-0007 est modifié afin de supprimer l'exigence de payer dix dollars (10 \$) pour obtenir un certificat autorisant la tenue d'une vente de garage (sommaire décisionnel 1182363013).

#### **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

1. Il respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
2. Il allège la réglementation;
3. Il permet de créer un événement "vente de garage" sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement;
4. Il permet d'optimiser les opérations de l'arrondissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement

Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique

Assemblée publique de consultation

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de règlement

Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire

Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement

Réception du certificat de conformité

Entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Projet conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2018-02-26



**Dossier # : 1182363018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14)

D'adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14).

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 07:39

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire d'un bâtiment qui se trouve dans une zone où seuls les usages commerciaux de vente au détail et de service ainsi que des usages mixte (commercial au rez-de-chaussée et résidentiel à l'étage) sont autorisés. Le propriétaire n'arrive pas à trouver un locataire commercial pour occuper le rez-de-chaussée et le sous-sol de son bâtiment, et ce, depuis plusieurs années.

Le bâtiment, construit en 1924, était originellement construit pour des fins entièrement résidentielles et il a été occupé à cette fin au rez-de-chaussée et à l'étage pendant plusieurs années. Le rez-de-chaussée a ensuite été occupé à une fin commerciale quelques années, mais le bâtiment a toujours conservé son aspect entièrement résidentiel. C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que le propriétaire dit avoir de la difficulté à trouver un locataire commercial et ce, depuis les 10 dernières années.

En 2008, le propriétaire, qui était le même qu'actuellement, a déposé une demande de P.P.C.M.O.I. afin que son immeuble soit entièrement occupé à des fins résidentielles. Le projet avait fait l'objet d'une résolution favorable par le conseil d'arrondissement, mais le propriétaire a finalement retiré sa demande en cour de procédure d'avis public pour des raisons financières. Il désire aujourd'hui poursuivre sa demande.

Le bâtiment se situe dans la zone C02-11 où seuls les commerces de détail et de service ainsi que les commerces mixtes (commerce et habitation) y sont autorisés. Nous constatons toutefois dans la zone, en plus des bâtiments entièrement commerciaux et des bâtiments mixtes, quelques habitations entièrement résidentielles, dont l'immeuble voisin de celui visé par la demande.

En ce qui a trait au Plan d'urbanisme, la demande respecte les objectifs du chapitre 10 qui porte sur l'arrondissement de LaSalle. Le bâtiment se situe d'ailleurs dans un secteur dont l'affectation principale est résidentielle.

La demande vise donc à accorder l'occupation de l'ensemble du bâtiment à une fin résidentielle, soit l'usage « habitation bifamiliale », alors que seuls les usages "commerce de

détail et de service" ainsi que "commerce mixte" sont autorisés en vertu des articles numéros 3.5.1 et 3.5.1.4 (grille des usages et des normes de la zone C02-11) du règlement de zonage 2098, où se situe la propriété, donc une occupation entièrement commerciale ou une occupation du rez-de-chaussée commerciale et de l'étage à des fins d'habitation est autorisée. Elle vise aussi à accorder la modification de l'occupation d'un bâtiment aux fins d'une habitation bifamiliale qui ne présenterait aucune unité de stationnement, alors qu'en vertu de l'article 6.1.5.1 du règlement de zonage, une telle modification doit comprendre l'aménagement d'au moins deux (2) cases de stationnement. La cour arrière peut difficilement être aménagée afin d'accueillir des unités de stationnement, particulièrement considérant qu'elle est enclavée. On ne peut effectivement accéder à la cour arrière qu'en passant par le stationnement public de la ville.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel numéro 1082363093 (résolution numéro CA09 20 0054) pour l'adoption d'un P.P.C.M.O.I.

## **DESCRIPTION**

Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14).

## **JUSTIFICATION**

Recommandations du comité consultatif d'urbanisme:

- Ø **Considérant** que le projet respecte le Plan d'urbanisme;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les critères du règlement sur les P.P.C.M.O.I.;
- Ø **Considérant** que le bâtiment présente une facture résidentielle, qu'il a été construit à cette fin et qu'il a été occupé principalement à cette fin pendant plusieurs années depuis sa construction;
- Ø **Considérant** que l'environnement du bâtiment est propice à une occupation entièrement commerciale et à une occupation mixte, mais que quelques immeubles situés dans la zone C02-11 sont déjà occupés à une fin entièrement résidentielle;
- Ø **Considérant** qu'il serait très difficile d'aménager des cases de stationnement sur la propriété, sans devoir, en plus, établir une servitude de passage sur le terrain du stationnement public de l'arrondissement;
- Ø **Considérant** qu'une demande de P.P.C.M.O.I. a déjà fait l'objet d'une recommandation favorable en 2008 de la part du CCU et d'une résolution d'approbation par le conseil d'arrondissement, mais que la demande a été annulée par manque de fonds du requérant:

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable au projet de résolution.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Avis du CCU;
2. adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. assemblée publique de consultation;
5. adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. entrée en vigueur.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité au règlement numéro LAS-0041.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2018-03-22



**Dossier # : 1182363025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, sous condition, une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un second bâtiment principal d'enseignement (école primaire) sur une partie du lot numéro 2 926 457 (angle des rues Lapierre et Jean-Chevalier), alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, chaque bâtiment principal doit être construit sur un lot distinct

D'accorder une dérogation mineure (DM3001401746), en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001292759), afin de permettre la construction d'un second bâtiment principal institutionnel d'enseignement (école primaire) sur le même terrain qu'un autre bâtiment principal institutionnel d'enseignement (C.É.G.E.P.), soit sur une partie du lot numéro 2 926 457 (à l'angle des rues Jean-Chevalier et Lapierre), alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, chaque bâtiment principal doit être construit sur un lot distinct.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce qu'une opération cadastrale soit effectuée au maximum trois (3) mois après que le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal numéro 17-055* ait prit effet, afin que l'école primaire puisse être érigée conformément sur un lot distinct.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 22:44

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, sous condition, une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un second bâtiment principal d'enseignement (école primaire) sur une partie du lot numéro 2 926 457 (angle des rues Lapierre et Jean-Chevalier), alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, chaque bâtiment principal doit être construit sur un lot distinct

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une nouvelle école primaire est prévue sur un terrain bordé par les rues Jean-Chevalier, Lapierre et Ducas, soit une partie de terrain appartenant actuellement au Cégep André-Laurendeau. Les plans d'implantation et d'intégration architecturale ont déjà fait l'objet d'une approbation du conseil d'arrondissement en 2017 (CCU 5 avril 2017). Afin de s'assurer que la construction de l'école soit terminée pour l'été 2019, les travaux doivent débiter le plus rapidement possible. Or, ce n'est qu'après le mois de juin, quand le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal numéro 17-055*, aura pris effet, qu'une opération cadastrale, afin que l'école puisse être sur son propre terrain, pourra être effectuée à moindre frais par la commission scolaire.

La Commission Scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite donc obtenir une dérogation mineure afin de pouvoir obtenir un permis de construction et débiter la construction d'un bâtiment principal sur un terrain sur lequel il y a déjà un bâtiment principal, avant le mois de juin.

En vertu du règlement de zonage, il ne peut effectivement y avoir qu'un seul bâtiment principal par terrain. La demande de dérogation mineure vise donc à permettre à ce qu'un deuxième bâtiment principal, soit la future école primaire, soit construit sur le même terrain où il y a déjà un bâtiment principal, le Cégep André-Laurendeau.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une dérogation mineure (DM3001401746), en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001292759), afin de permettre la construction d'un second bâtiment principal institutionnel d'enseignement (école primaire) sur le même terrain qu'un autre bâtiment principal institutionnel d'enseignement (C.É.G.E.P.), soit sur une partie du lot

numéro 2 926 457 (à l'angle des rues Jean-Chevalier et Lapierre), alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, chaque bâtiment principal doit être construit sur un lot distinct.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce qu'une opération cadastrale soit effectuée au maximum trois (3) mois après que le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal numéro 17-055* ait prit effet, afin que l'école primaire puisse être érigée conformément sur un lot distinct.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 28 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande, pour les raisons suivantes:

Ø **Considérant** que la dérogation mineure permettrait la construction d'une nouvelle école primaire dans des délais plus rapides afin que l'école puisse être ouverte avant la fin de l'été 2019;

Ø **Considérant** que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant;

Ø **Considérant** que la dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.p permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-19

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1182363021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation bifamiliale située aux 7567 et 7569, boul. LaSalle

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001390487) d'une habitation bifamiliale située aux 7567 et 7569, boulevard LaSalle, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 08:53

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation bifamiliale située aux 7567 et 7569, boul. LaSalle

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à enlever un agrandissement qui a été effectué sur une partie du mur de la façade principale du bâtiment, d'y construire une galerie et un balcon, une nouvelle partie du mur extérieur et de reconstituer des ouvertures.

La propriété visée par la demande est située dans le Village des Rapides et daterait de 1921. C'est une habitation bifamiliale de type « maison de faubourg ». Avec le temps, la galerie et le balcon de la façade principale ont été fermés afin d'agrandir l'espace habitable intérieur. Le bâtiment a ainsi masqué ce qui est une caractéristique des maisons de faubourg. Le projet vise justement à enlever complètement cette partie agrandie du bâtiment et de reconstruire une galerie au rez-de-chaussée et au balcon au-dessus de celui-ci. Les ouvertures de cette partie de la façade seraient ainsi aussi reconstituées et réorganisées afin de redonner une certaine symétrie à celles-ci.

La nouvelle brique proposée sur la partie du mur à reconstruire serait une brique d'argile de couleur rouge (compagnie Glen-Gery, format modulaire, modèle et couleur 900 Red Matt, ou l'équivalent). La brique existante, située sur la partie droite de la façade principale, qui est peinte en gris, serait conservée telle quelle.

Il est à noter que l'agrandissement qui a été effectué sur la partie gauche de la façade empiète dans la marge avant, présente des problèmes de construction et est non conforme au Code national du bâtiment (CNB), puisque des fenêtres sont localisées sur le mur donnant directement sur la ligne latérale gauche de la propriété. Grâce à la démolition de cette partie, le bâtiment deviendrait conforme à la marge avant et au CNB.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (secteur Village des Rapides).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001390487) d'une habitation bifamiliale située aux 7567 et 7569, boulevard LaSalle, les documents soumis en

vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 28 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet permettrait le retour des caractéristiques d'origine de ce type de bâtiment (maison de faubourg)
- Ø **Considérant** que le projet est de qualité s'intégrant au tissu environnant;
- Ø **Considérant** que les matériaux, le style et les formes sont appropriés à l'histoire, à l'architecture et au contexte du bâtiment principal;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur Village des Rapides);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-19

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1182363022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un portique d'entrée et d'un garage attenant à une habitation unifamiliale située au 155, 6e Avenue

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001384668), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un portique d'entrée et d'un garage attenant à une habitation unifamiliale située au 155, 6<sup>e</sup> Avenue.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 22:35

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un portique d'entrée et d'un garage attenant à une habitation unifamiliale située au 155, 6e Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à fermer le porche d'entrée situé sur la façade principale et à construire un garage attenant sur la façade latérale gauche du corps de logis.

Le porche d'entrée, une fois fermé deviendrait un sas et ferait partie intégrante du corps de logis. Il est donc considéré comme un agrandissement du bâtiment principal. Ses murs seraient revêtus de bois peint blanc, mais ils seraient principalement vitrés. Le toit serait revêtu de bardeaux d'asphalte, tel que le revêtement actuel du toit.

Le garage attenant, quant à lui, serait à plan rectangulaire et présenterait un toit plat. Ses murs seraient revêtus de brique d'argile de couleur rouge s'apparentant à la brique rouge des murs du bâtiment principal (compagnie Sioux City Brick, format modulaire, couleur Basic Red, texture lisse – fini Velours, ou l'équivalent).

La propriété est située dans le Village des Rapides. Le bâtiment daterait de 1939 et est du type « maison villa », mais plusieurs modifications ont été apportées à celui-ci et il a perdu quelques-unes de ses caractéristiques d'origine.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (secteur Village des Rapides).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001384668), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un portique d'entrée et d'un garage attenant à une habitation unifamiliale située au 155, 6<sup>e</sup> Avenue.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 28 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet permettrait l'agrandissement du bâtiment principal par la construction d'un sas et d'un garage attenant;
- Ø **Considérant** que les matériaux, le style et les formes sont appropriés à l'histoire, à l'architecture et au contexte du bâtiment principal;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur Village des Rapides);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER

Le : 2018-03-19

C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>> Directeur



**Dossier # : 1182363023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement extérieur du commerce situé au 400, avenue Lafleur

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001371728), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement extérieur des murs d'un commerce situé au 400, avenue Lafleur.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 22:40

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement extérieur du commerce situé au 400, avenue Lafleur

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à remplacer une partie du revêtement des murs de la Plaza Sami Fruits, soit une partie des murs du bâtiment donnant dans la cour intérieure de la plaza, située à l'angle de l'avenue Lafleur et de la rue Clément, ainsi qu'une partie du mur de la plaza donnant directement sur la rue Clément. La partie de la plaza donnant directement en bordure de l'avenue Lafleur, soit les suites occupées par les commerces Sami Fruits, Poissonnerie Sami et le traiteur Bec-Fin, ne subirait aucun changement.

La partie supérieure des murs, qui fait aussi office de marquise, est revêtue d'un enduit qui est parfois beige, brun ou vert. La hauteur varie légèrement d'une suite commerciale à l'autre. Le mur longeant la rue Clément est quant à lui composé d'une marquise de couleur verte, de panneaux d'aluminium brun et de brique. Il est à noter qu'une partie de la marquise donnant sur la rue Clément empiète sur la propriété publique. Celle-ci serait coupée afin qu'il n'y ait plus d'empiétement.

Sauf pour la brique qui serait conservée le long de la rue Clément, toute la partie supérieure des murs, serait désormais recouverte de panneaux d'aluminium de couleur gris foncé. Les panneaux feront donc en sorte que cette partie des murs serait redressée et la hauteur uniformisée. Des lumières LED, installées de façon horizontale, seraient insérées à travers les panneaux.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêts).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001371728), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement extérieur des murs d'un commerce situé au 400, avenue Lafleur.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 28 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et lui donne un caractère contemporain;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (tout le territoire – autres secteurs);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-19

Sylvie CHAMPAGNE

C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

Normand TROTTIER

Directeur



**Dossier # : 1182363024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et l'ajout de fenêtres au commerce situé au 1010, boul. Shevchenko

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001382350), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et l'ajout de fenêtres d'un commerce situé au 1010, boulevard Shevchenko.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 22:40

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et l'ajout de fenêtres au commerce situé au 1010, boul. Shevchenko

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un centre dentaire souhaite s'installer dans un bâtiment anciennement occupé par une entreprise funéraire. Les requérants souhaitent donc, afin d'avoir plus de luminosité naturelle à l'intérieur du bâtiment, agrandir certaines des fenêtres existantes et percer de nouvelles ouvertures afin d'ajouter des fenêtres sur des murs qui font face ou sont visibles de la voie publique.

Les nouvelles ouvertures reprendraient la forme, les dimensions et les matériaux des ouvertures existantes.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêts).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001382350), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et l'ajout de fenêtres d'un commerce situé au 1010, boulevard Shevchenko.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 28 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (tout le territoire – autres secteurs);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2018-03-19



**Dossier # : 1182363027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 66 483,62 \$ pour la demande de permis (3001321542) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 6 127 461 (boul. Shevchenko)

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 66 483,62 \$ pour la demande de permis (3001321542) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 6 127 461 (boul. Shevchenko).

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 22:06

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 66 483,62 \$ pour la demande de permis (3001321542) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 6 127 461 (boul. Shevchenko)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement 10-018, intitulé Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de LaSalle, exige préalablement la délivrance d'un permis de construction concernant un projet de redéveloppement, le propriétaire doit, au choix du conseil, soit :

1. Céder à l'arrondissement 10 % du site; ou
2. Verser à l'arrondissement une compensation monétaire de 10% de la valeur du site; ou
3. Céder à l'arrondissement une partie du terrain et une compensation monétaire dont le total égal à 10% de la valeur du site.

De plus, l'article 8 stipule que lorsqu'une opération cadastrale a déjà été réalisée pour le site visé, une exemption est accordée proportionnellement au montant versé au moment de la cession.

La valeur du site est la valeur établie par monsieur Maxime Bolduc de la firme Bourassa, Jodoin, évaluateurs agréés, puisque le terrain ne constitue pas une unité distincte.

La demande de permis de construction 3001321542 représente un projet de redéveloppement tel que décrit au règlement puisque la demande de permis de construction vise la construction d'un bâtiment, où l'usage du groupe "habitation" est autorisé et a pour effet d'augmenter le nombre de logements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 20 0486 du 12 août 2013 - compensation monétaire DL-676

**DESCRIPTION**

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 66 483,62 \$ pour la demande de permis (3001321542) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 6 127 461 (boul. Shevchenko).

## **JUSTIFICATION**

La cession est exigée en compensation monétaire puisque le projet est à proximité de grands parcs (canal de l'aqueduc et berges du Saint-Laurent) et le secteur est desservi par plusieurs parcs locaux.

Le calcul doit représenter 10% de la valeur établie par la firme Bourassa, Jodoin, évaluateurs agréés, soit: 2 857 000 \$ à un taux de 10% = 285 700 \$

L'exemption applicable pour ce terrain est de 219 216,38 \$ (lots numéros 5 024 306 et 5 024 307)(DL-676).

Total: 285 700,00 \$ - 219 216,38 \$ = 66 483,62 \$

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0010000.301741.41000.74420.013529.0000.000000.000000.000000.000000  
(Beluga 01.233.90.015).

De plus, un remboursement de 1 149,75 \$ est exigé pour les frais d'évaluation, tel que montré à la facture numéro 20184902-PA de la firme Bourassa Jodoin inc.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire

2412.0010000.301706.06101.44890.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (Beluga: 01.233.90.042)

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité au règlement numéro 10-018.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 26 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel LABERGE  
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-26

Michel LABERGE  
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>



**Dossier # : 1182363015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refuser la demande d'amendement au règlement de zonage numéro 2098 concernant l'aménagement de 2 logements au sous-sol de 3 quadruplex situés aux 37, 8e Avenue, 11, 9e Avenue et 113-115, 9e Avenue

De refuser la demande d'amendement au règlement de zonage numéro 2098 concernant l'aménagement de deux (2) logements au sous-sol de trois (3) quadruplex situés aux 37, 8e Avenue, 11, 9e Avenue et 113-115, 9e Avenue.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 07:56

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refuser la demande d'amendement au règlement de zonage numéro 2098 concernant l'aménagement de 2 logements au sous-sol de 3 quadruplex situés aux 37, 8e Avenue, 11, 9e Avenue et 113-115, 9e Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À sa séance du 4 mai 2016, le Conseil d'arrondissement refusait une demande d'amendement au règlement de zonage numéro 2098 visant à autoriser l'aménagement de deux (2) logements au sous-sol de trois (3) quadruplex situés aux 37, 8e Avenue, 11, 9e Avenue et 113-115, 9e avenue. Le requérant a déposé une deuxième demande d'amendement au règlement de zonage numéro 2098 visant à autoriser l'aménagement de deux (2) logements au sous-sol de trois (3) quadruplex localisés aux 37, 8<sup>e</sup> Avenue, 11, 9<sup>e</sup> Avenue et 113-115 9<sup>e</sup> Avenue.

Le requérant a déposé une nouvelle demande d'amendement portant sur le même sujet en ajoutant certaines éléments pour justifier cette dernière.

Le requérant était propriétaire de trois (3) immeubles mais en a vendu deux (2). Il est propriétaire de l'immeuble situé au 37, 8<sup>e</sup> Avenue avenue et a obtenu des deux (2) autres propriétaires des procurations lui permettant de les représenter en tant que propriétaires des immeubles sis aux 11, 9<sup>e</sup> Avenue et 113-115, 9<sup>e</sup> Avenue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution du 4 mai 2016 (CA16 20 0280) - refus amendement au zonage visant à autoriser l'aménagement de deux (2) logements au sous-sol des immeubles situés aux 37, 8e Avenue, 11, 9e Avenue et 113-115, 9e Avenue

**DESCRIPTION**

Caractéristiques des bâtiments existants :

Adresse	No. de lot	No. permis	Date permis	Règlement en vigueur	Sous-sol autorisé à des fins d'habitation	Permis pour le logis sous-sol
11 app 1 à 6, 9 <sup>e</sup> Avenue	1 077 379	3480	20 juin 1955	419	Non	Non

113, app. 1 à 3/ 115, app. 1 à 3, 9 <sup>e</sup> Avenue	2 339 604	3309	17 mars 1955	419	Non	Non
37, app. 1 à 6, 8 <sup>e</sup> Avenue	1 079 965	5031	29 sept. 1958	419	Non	Non

Sur les permis de construction, aucun aménagement de logis au sous-sol n'apparaît. Ceux-ci auraient été aménagés lors de la construction du bâtiment.

### Contexte réglementaire

1. En vertu du règlement en vigueur lors de la construction des bâtiments, soit le règlement numéro 419 adopté le 25 mars 1953, les logis aménagés au sous-sol n'étaient pas autorisés.

Les deux logis au sous-sol dans chacun des bâtiments ont été construits sans permis et ne respectaient pas la réglementation en vigueur à l'époque.

Règlement numéro 419 adopté le 25 mars 1953 qui stipule :

*« Les caves, sous-sol, soubassement, ne pourront pas servir de pièce d'habitation, et ce, de jour et de nuit. Lesdites caves, sous-sol, soubassement ne pourront être utilisés pour y entreposer de la marchandises ou des vêtements ou de la lingerie. »*

2. En vertu de l'article 6.1.3.1 du règlement de zonage numéro 2098 actuellement en vigueur, les logements en sous-sol sont autorisés aux conditions suivantes :

#### 6.1.3.1 Usages additionnels autorisés :

"Sont autorisés comme usages additionnels aux classes d'usages "habitation", les usages suivants :

b) logements dans les sous-sols:

i) Les logements dans les sous-sols sont permis pour les classes d'usages h2, h3 et h4. Pour les classes d'usages h2 et h3, un (1) seul logement dans le sous-sol par habitation est permis."

Ainsi, comme les immeubles à l'étude sont de la classe d'usage h3 (quadruplex), seulement un logement au sous-sol est autorisé. Le deuxième logement au sous-sol aménagé dans chacun des trois immeubles n'est pas autorisé.

### Justification du requérant

Le requérant justifie l'octroi de sa nouvelle demande d'amendement sur les éléments suivants:

- six (6) compteurs d'eau ont été installés sur chacun des trois (3) immeubles;
- dès le début de l'occupation des logements de chacun des immeubles visés, les locataires des six (6) logements ont été facturés par la ville pour leur consommation d'eau et de vidanges;
- dès la fin de la construction des immeubles, le service de taxation de la ville a taxé les immeubles comme étant des immeubles de six (6) logements;

- l'immeuble a fait l'objet de subvention de la part de la Ville de Montréal pour la réfection de l'électricité pour l'ensemble des bâtiments et des logements;
- l'officier municipal était au courant et présent lors de la construction des logis sous-sol et des logements;
- le conseil de l'arrondissement de LaSalle a autorisé, par l'adoption d'une résolution en vertu de son règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la présence non-conforme de deux (2) logis sous-sol pour un bâtiment de même type. Ce cas similaire créerait un précédent.

## **JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement est souverain et le traitement de dossiers qui semblent similaires ne sont pas source de comparaison. Chaque cas ayant des particularités différentes.

- Les décisions sont prises au cas par cas;
- deux (2) logements au sous-sol ont été construits sans permis par le requérant dans chacun des immeubles visés;
- au moment de la construction des immeubles visés par la demande, aucun logement au sous-sol n'était autorisé;
- depuis 30 ans, la réglementation de zonage existante permet un seul logement aménagé au sous-sol pour les immeubles de quatre (4) logements;
- la présence de compteurs d'eau desservant un logement et la reconnaissance en termes de taxation ou d'obtention de subvention pour la rénovation ne donne pas un statut légal à ces logements sous-sol puisqu'ils n'ont pas fait l'objet d'émission d'un permis de construction conforme à la réglementation;
- l'octroi de la demande à l'effet d'autoriser deux (2) logements aménagés au sous-sol d'un immeuble de quatre (4) logements créerait un précédent important et aucun fait particulier ne justifie une telle recommandation;
- une seule zone dans tout le territoire de l'arrondissement (H10-15) permet deux (2) logements aménagés au sous-sol dans un bâtiment de quatre (4) logements, et ce, en vertu de l'article 7.48 du règlement de zonage numéro 2098.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande au conseil d'arrondissement de refuser la demande d'amendement au règlement de zonage numéro 2098 visant à autoriser l'aménagement de deux (2) logements au sous-sol des immeubles comprenant quatre (4) logements et situés aux 37, 8<sup>e</sup> Avenue, 111, 9<sup>e</sup> Avenue et 113-115, 9<sup>e</sup> Avenue.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2018-03-21



**Dossier # : 1182363020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de février 2018

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de février 2018.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 07:47

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de février 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel 1182363005

**DESCRIPTION**

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de février 2018.

**JUSTIFICATION**

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Coût de base pour permis : 25 \$ X 14 certificats = 350 \$

Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 5 664 \$

**Total : = 6 014 \$**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité au règlement numéro LAS-0060.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel LABERGE  
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2018-03-22



**Dossier # : 1187151008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 1502 rue Thierry à la suite d'une demande reçue au comité de circulation.

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :  
1502 rue Thierry

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque les signalisations auront été installées.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 07:50

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1187151008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 1502 rue Thierry à la suite d'une demande reçue au comité de circulation.

**CONTENU****CONTEXTE**

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.

Une demandes a été acheminée au comité de circulation, soit :

1502 rue Thierry

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-21

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1187151010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 9099 boul. LaSalle à la suite d'une demande reçue au comité de circulation.

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :  
9099 boul. LaSalle

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque les signalisations auront été installées.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-21 09:11

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1187151010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 9099 boul. LaSalle à la suite d'une demande reçue au comité de circulation.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.  
 Une demandes a été acheminée au comité de circulation, soit :

9099 boul. LaSalle

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-19

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1186456004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

**D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.**

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-26 07:27

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186456004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle ALLARD  
c/d ressources humaines (arrondissement)

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2018-03-22